



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité régional de suivi et d'orientation de la santé des forêts pour le Grand Est

DRAAF GE – Site de Metz – 31 mars 2026

Équipe du Pôle Santé des forêts du Grand Est
et Nathalie GOURBEAU – SRAL (Point 3)

**Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
Pôle Santé des forêts du Grand Est**



Ordre du jour

1 - Regards sur la vie du réseau de surveillance sanitaire des forêts dans le Grand Est

2 - Événements marquants de l'année 2025

3 – Le "Plan national d'intervention sanitaire d'urgence" (PNISU) et présentation d'un cas concret (premier foyer de nématode du pin dans les Landes)

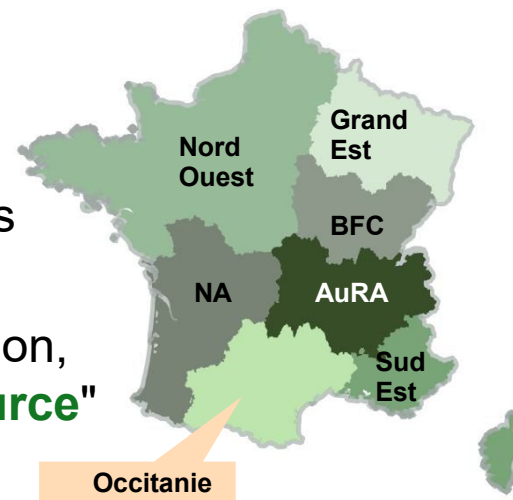
4 – Débats, orientations et perspectives 2026



Sud Est

Notre Pôle dans le contexte national

- Un **bureau central** à Paris (MASA-DGAL-SDSPV-DSF), depuis 1989.
- 7 **Pôles** régionaux ou interrégionaux (présents au sein des SRAL, avec 2 à 4 agents permanents par Pôle).
- 5 **experts nationaux** (entomologie, pathologie, télédétection, abiotique, évaluation des houppiers) + 7 "**personne ressource**" (diapo suivante).
- 30 agents permanents (Bureau Paris + Pôles + Experts)
- Environ 270 **Correspondants-Observateurs** (CO).
- Un **réseau partenarial** important (ANSES et autres laboratoires, IGN, INRAE, FCBA, Interprofessions...).



Le Pôle du Grand Est (DRAAF Grand Est/SRAL)

- 4 agents permanents + 1 apprenti ingénieur pour 3 ans.
- 1 personne ressource de la DGAL (scolytes forestiers).
- 40 **Correspondants-Observateurs** (CO) : forestiers de l'ONF (26), du CNPF (12), Coopérative forestière (1), et des services de l'État (DDT/SEAF) : 1 et leurs **sous-réseaux** (+ 2 **Notateurs**).
- Nombreux remplacements effectués en 2024, consolidation du réseau en 2025, avec certains postes vacants depuis plus d'un an (voir la diapo suivante).
- Un gros effort d'accompagnement et de formation (**234 jours**/stagiaires en 2025).
- Grande proximité avec les acteurs « Forêts » (employeurs des CO, IGN, INRAE, FiBois, APT, INFOMA...).



Le réseau des CO du Grand Est

2022		2023		2024		2025		2026		Territoires concernés
Départs	Arrivées	Départs	Arrivées	Départs	Arrivées	Départs	Arrivées	Départs	Arrivées	
MAUVEZIN Matthieu					ROY Julien DEPAIX Alban	ROY Julien			LEMOINE Claire	ONF - 54
				DIDIER Bruno JANOT Willy	MICHEL Philippe SCORDIA Thomas					ONF - 88 Montagne
	FRAUENFELDE R Alexandre									CNPF - 67
		SEELIG Maxime			ARNOULD Audrey					ONF - Metz
						DULIEU Mathieu			MAROUZE Tom	ONF - Verdun
	WUILLEMIN Éric			WUILLEMIN Éric	RAZE Florence					ONF - 68
	LASALLE Manon	LASALLE Manon								DDT - 54
WOKAN Jean- Baptiste	PERRET Aurélien					PERRET Aurélien	CAJEAN Gwénolé			CNPF - 51
VELTE Paul	REVERDY Rémy									ONF - Metz
	VIOLETTE Léo	VIOLETTE Léo			MADROLLE Dorian					CNPF - 51
	SILOV-TEPIC Patrick									CNPF - 57
		PIZZINGA Arthur	PUCCIANTI Antonin			PUCCIANTI Antonin				ONF - 10-51
		HERBUVAUX Philippe								DRAAF - GE
		BOUCHHEID Thierry			WEHRLE Ninon					CNPF - 68
		PROUVOT Axelle			HAYE Christophe PINAULT Francis					ONF - 52
				DALL'O Laurence	WEBER Jean					ONF - 88 Ouest
					DEGARDIN Élodie					ONF - Schirmeck
				BARABAN Yannick					FABING Alexandre	ONF - Verdun
				FOURAUX José			RAYNAL Lou-Ann			ONF - 10/-51

Une année de consolidation (2025) avant une nouvelle période d'instabilité ?

Le réseau des CO du Grand Est : dernière photo de famille



Regroupement à Neufchef – 25-26 mars 2026

La formation du réseau

- Efforts soutenus en 2025.
- Points forts :
 - Outils informatiques du DSF
 - Petits rongeurs forestiers
 - Maladies des pins



DATE	Titre	Lieu	Participants
09 et 10 janvier	35 ans du DSF	Paris	12 CO
23 et 24 janvier	Nouveaux CO (1)	Epinal	6 CO
01 et 02 avril	Regroupement des CO	Chaumont (52)	34 CO + 1 Notateur
30 avril	Bases de la pathologie forestière	Champenoux (54)	16 CO
19 mai	Outils informatiques du DSF	Distanciel	26 CO
05 juin	Formation des nouveaux Notateurs	Saulxerotte	7 CO
16/ juin	Intercalibration des Correspondants-Observateurs/ Notateurs du Grand Est	La Croix-aux-bois (08)	8 CO et 1 Notatrice
17 juin		Mandres-sur-Vair (88)	6 CO
18 juin		Saint-Quirin (57)	11 CO
15 octobre	Petits rongeurs forestiers	Brouvelieures (88)	18 CO
26 novembre	Les maladies des pins	Champenoux (54)	23 CO
Février à novembre	Exercices « phyto »	Courriel – 10 exercices proposés	20 CO (≥ 7 réponses)
Avril à Novembre	Les rendez-vous de la SORE (session V)	Distanciel (8 séances + 7 quiz)	7 CO
2025		TOTAL des personnes du réseau formées	197 CO + 2 Notateurs = 234 Jours/Stagiaires

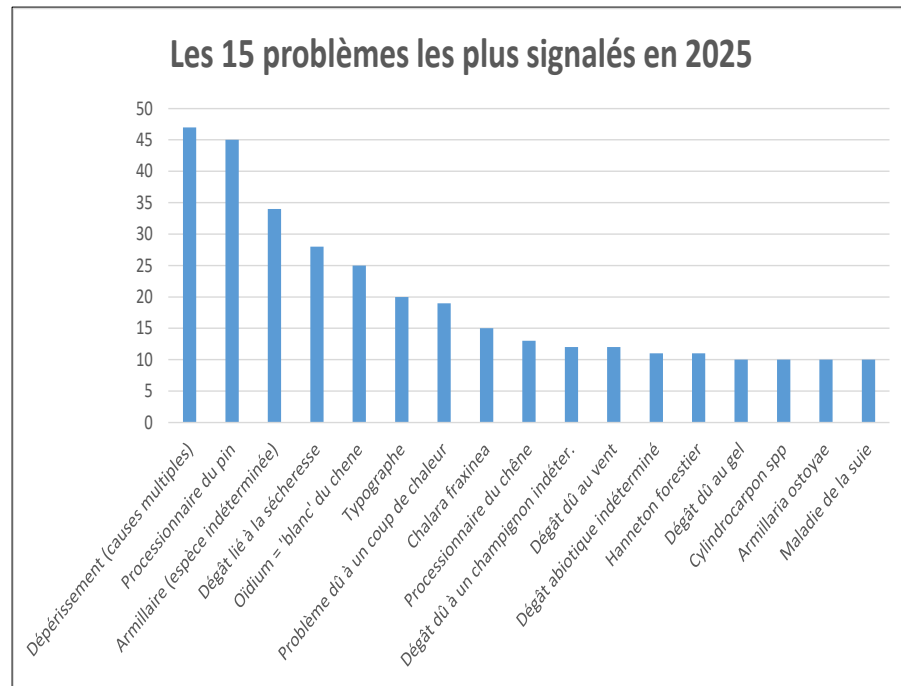
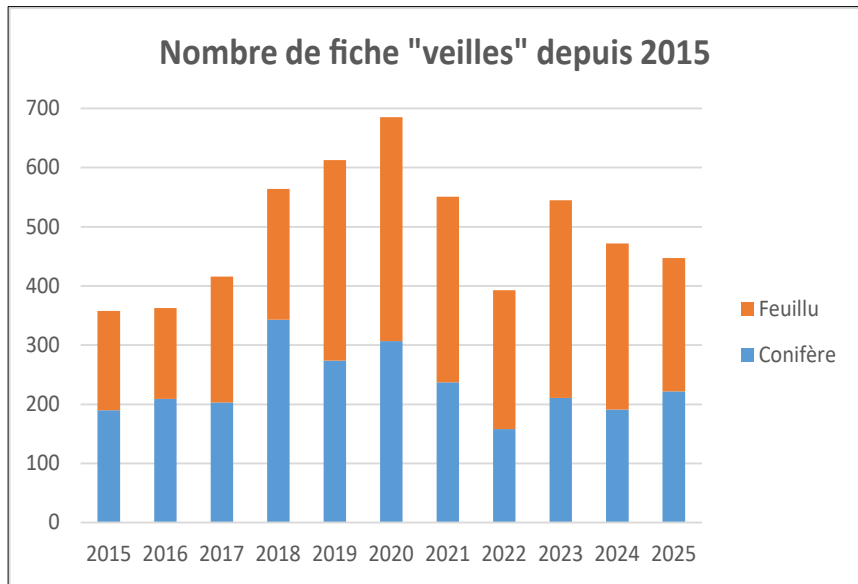
La vie du réseau des permanents en 2025

- 35 ans du DSF (**12 CO du Grand Est présents**).
- Conférences thématiques du DSF (7 éditions).
- Regroupement des permanents à Allevard (38) – 13-15/05.
- Rencontre commune du **Groupe des Entomologistes Forestiers Francophones (GEFF)** et du **Groupe Francophone des Pathologistes Forestiers** à Bitche (57) – 01-03/10.



Activités du réseau en 2025 (et avant...)

Veille sanitaire : 447 fiches V

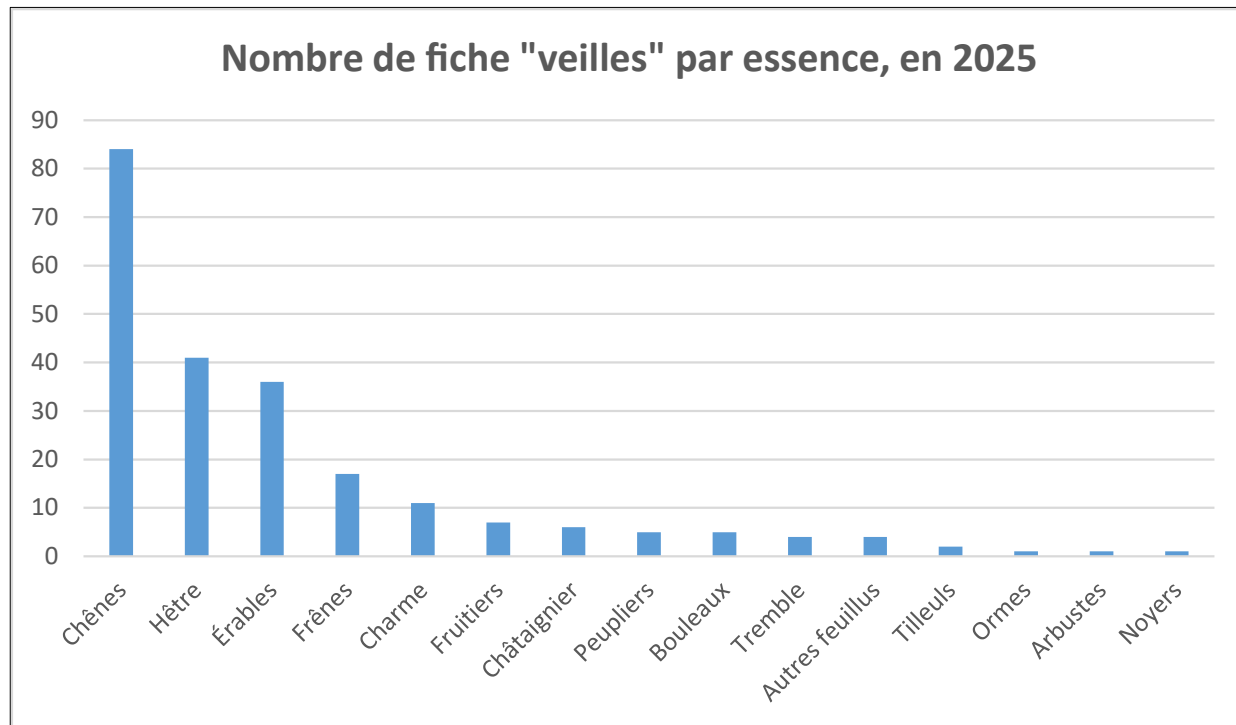


Activités du réseau en 2025 (et avant...)

Focus sur les essences feuillues



Fiches V (225/447)

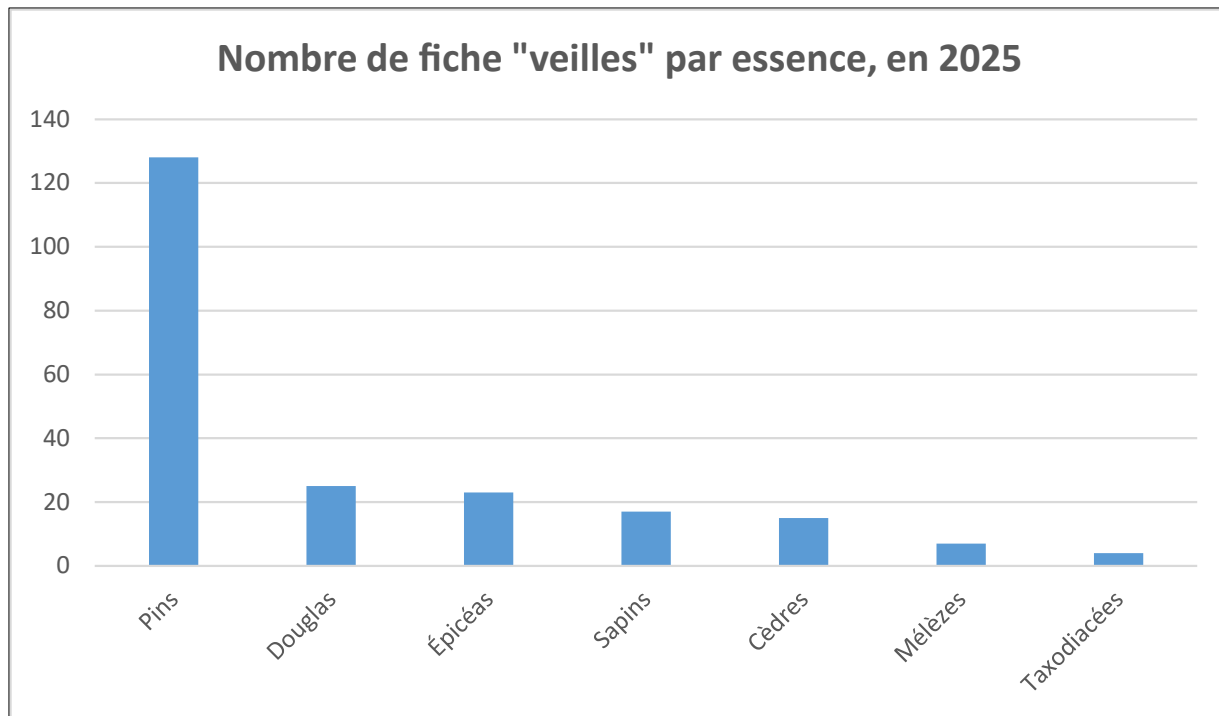


Activités du réseau en 2025 (et avant...)

Focus sur les essences résineuses



Fiches V (222/447)



La Surveillance des Organismes Réglementés et Émergents

Les fiches "O"

Avant 2020 : uniquement la surveillance « nématode du pin ».

2020-21 : une première étape de la SORE « Forêt » (10 OQP suivis annuellement).

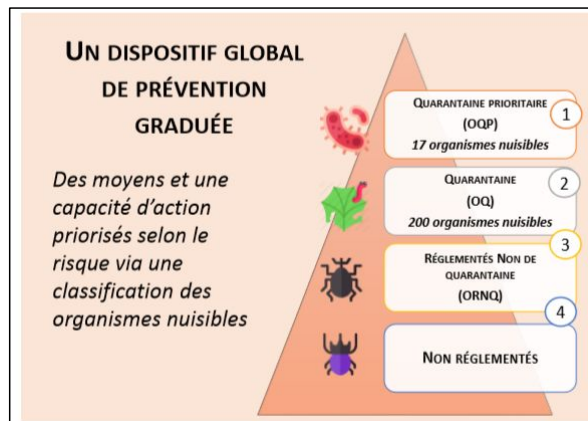
Puis chaque année, une nouvelle étape portant sur les OQ (surveillance tous les 7 ans) :

2022 : une veille complémentaire sur les pins.

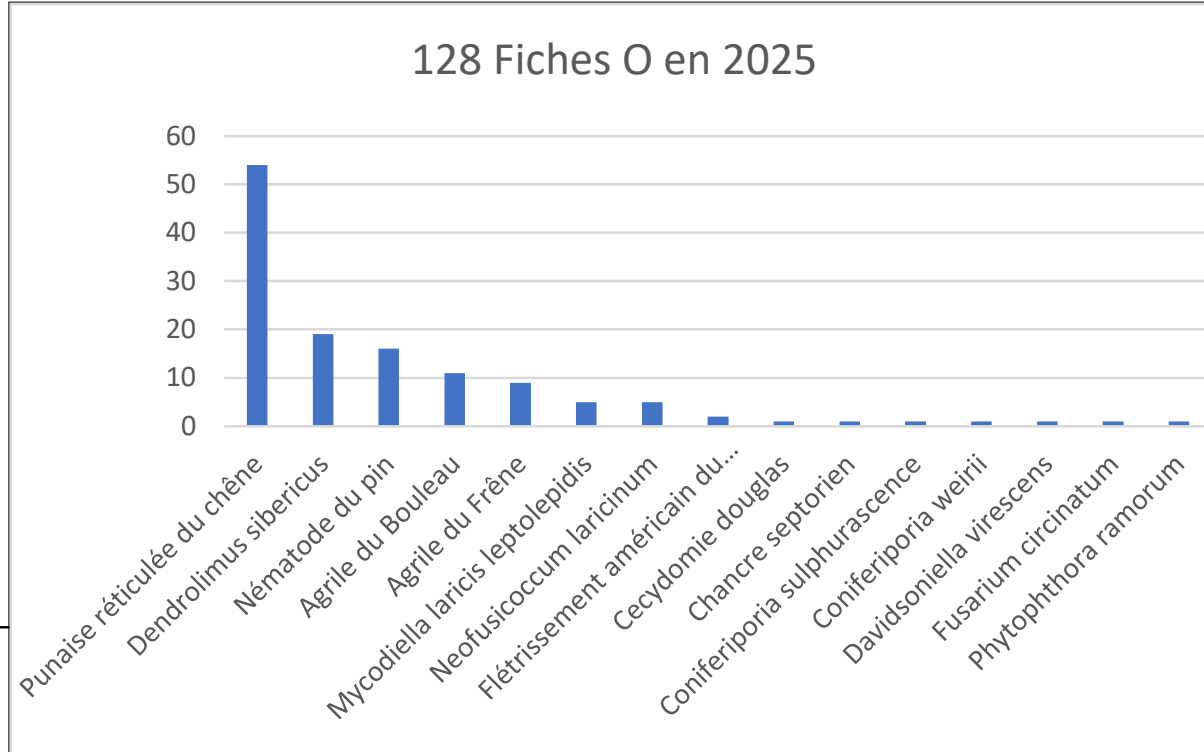
2023 : un regard ciblé sur les OQ des chênes.

2024 : les pourridiés racinaires (fomès et *Coniferiporia sp.*).

2025 : les maladies foliaires du mélèze.



La SORE en 2025 et autres organismes surveillés en GE

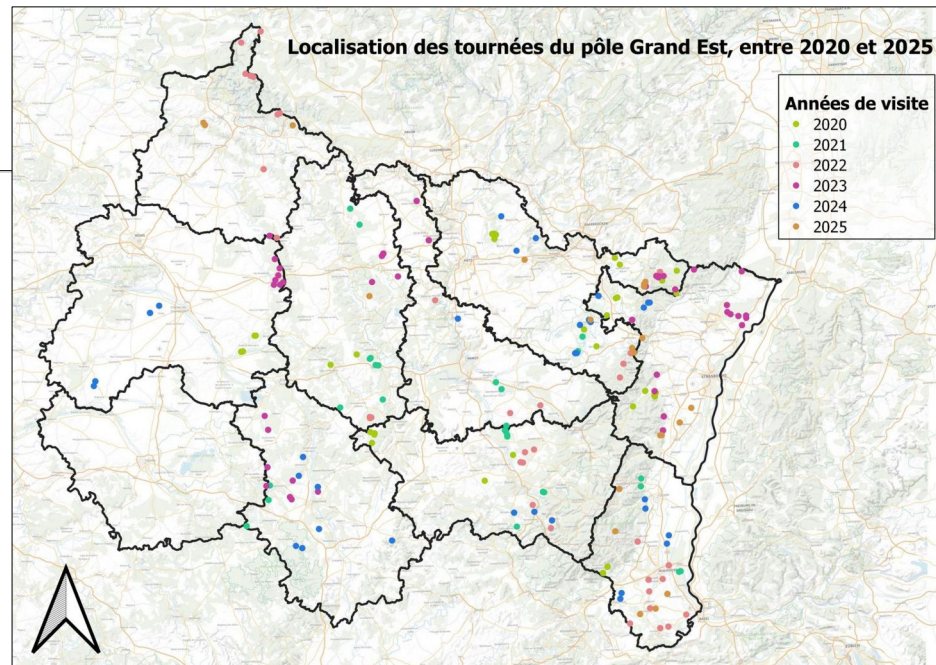
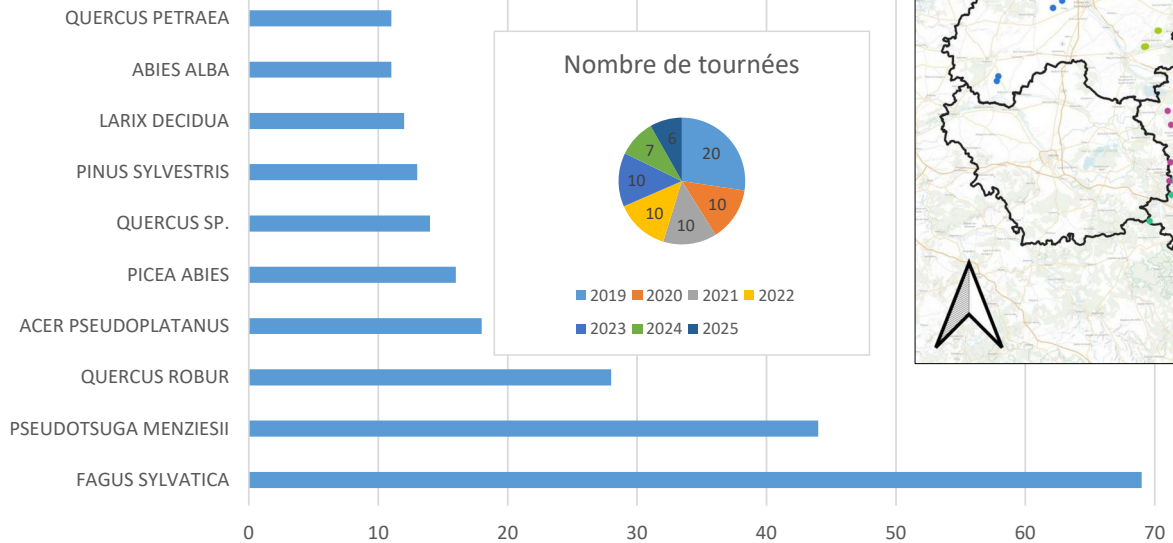


Une attention soutenue et régulière : près de 130 "événements", dont les prélèvements sur mélèzes (sore 2025)

Les tournées sylvo-sanitaires

Des motivations diverses

Nombre d'arrêt lors de tournées phytosanitaires dans le GE, entre 2019 et 2025, par essence



Les protocoles et les suivis thématiques

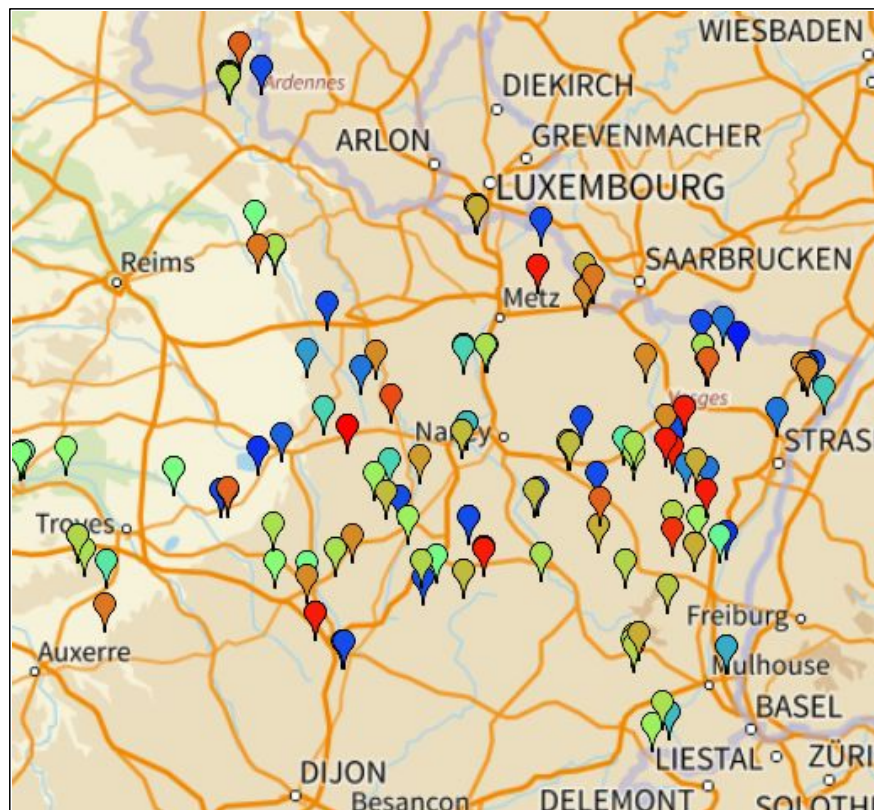
Protocoles concernés	2025		2024		2023		2022	
	Événements	CO	Evnmts	CO	Evnmts	CO	Evnmts	CO
Défoliations de printemps : quadrats	188	35	183	33	187	35	187	32
Défoliations de printemps : réseau systématique	15	12	17	14	17	14	13	10
Dépérissement du hêtre (placette)	0	0	20	13	20	12	20	13
État sanitaire des peupliers	12	5	14	4	16	5	12	3
Observation à large amplitude	6	5	5	4	13	7	15	8
Observation Rénécofor de printemps	16	11	15	11	17	11	15	10
Observation Rénécofor d'été	16	15	16	15	17	18	15	17
Plantations de l'année (2 passages)	363	33	380	33	544	37	446	33
Pontes de processionnaire du chêne (+ défoliation)	18+7	9+6	21+8	7+4	31	9	43	10

Les protocoles et les suivis thématiques (suite)

Réseau systématique (été)	126	35	130	35	125	30	128	27
Road sampling chêne et hêtre (2022) et chêne (2025)	661	44	0	0	0	0	316	27
Suivi contarinia (jeune et adulte)	0	0	0	0	15 (été)	13	32	15
Suivi Hanneton (suivi biologique + DEPERIS)	0	0	10	1	17	1	17	1
Dispositif de suivi SORE par essence (<i>Coniferiporia</i>)	10	0	5	0	16	16	14	8
Dispositif de piégeage scolytes (monitoring 6 pièges)	105	5	93	4	59	5	74	4
Dispositif de suivi par massif échantillon (typographe)	13	9	14	7	14	7	15	6
TOTAUX	1556	224	801	150	1108	220	1351	235

Un effort soutenu des CO pour la mise en œuvre des protocoles dédiés et des suivis spécifiques.

182 plantations en 2025 dans le Grand Est : diversité des essences



060 - Alisier torminal	711 - Cèdre de l'Atlas
180 - Châtaignier	726 - Calocèdre
200 - Chêne pédonculé	740 - Douglas
210 - Chêne rouvre	800 - Mélèze d'Europe
220 - Chêne rouvre ou pédonculé	812 - Mélèze hybride
240 - Chêne pubescent	871 - Pin laricio de Calabre
250 - Chêne rouge	872 - Pin laricio de Corse
272 - Chêne zéen	880 - Pin noir d'Autriche
280 - Cormier	881 - Pin de Salzmann
300 - Érable plane	890 - Pin maritime
310 - Érable sycomore	910 - Pin sylvestre
340 - Érable à feuilles d'obier	931 - Sapin de Céphalonie
472 - Noyer noir	940 - Sapin pectiné
530 - Peupliers	961 - Sapin de Bornmüller
590 - Robinier	966 - Séquoia toujours vert
670 - Tilleul à petites feuilles	

89 plantations en feuillus
93 en résineux

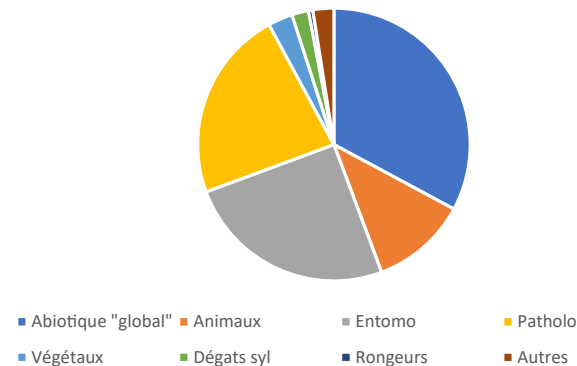
Plants atteints par problèmes

Les problèmes majeurs rencontrés sont :

- abiotiques « globaux » : 33 % ;
- pathologiques (essentiellement oïdium) : 23 % ;
- entomologiques (défoliateurs) : 25 % ;
- des attaques d'animaux (abrutissement) : 11 %.



Répartition des plants atteints par problème



Plants morts par problèmes

Les problèmes majeurs rencontrés sont :

- abiotiques « globaux » : 78 % ;
- des attaques d'animaux (sangliers) : 12 % ;
- entomologiques (hylobe ou hanneton) : 3 % ;
- 1 % par autre problème.

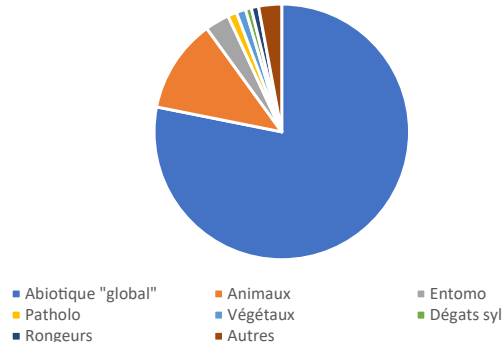


Sol gratté

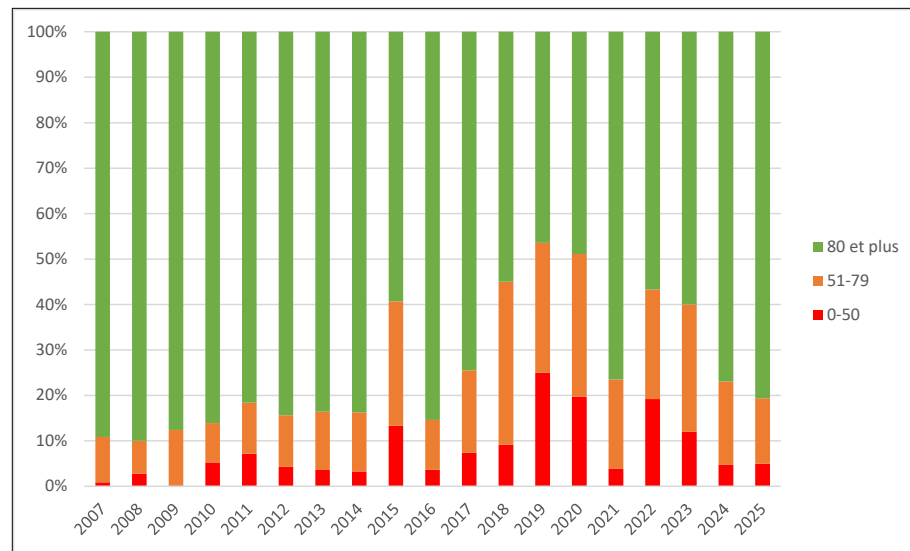
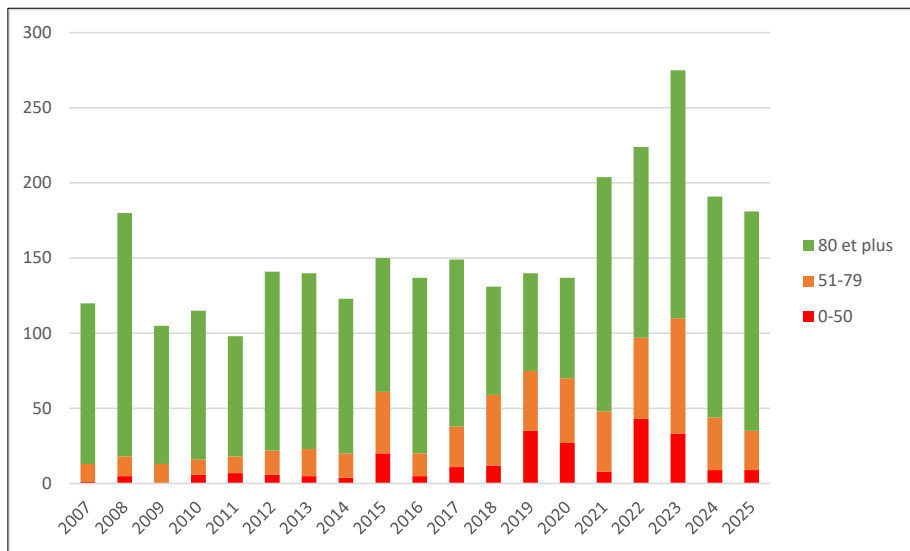
Plant déterré

Plant déterré « hannetonné »

Répartition des plants morts par problème

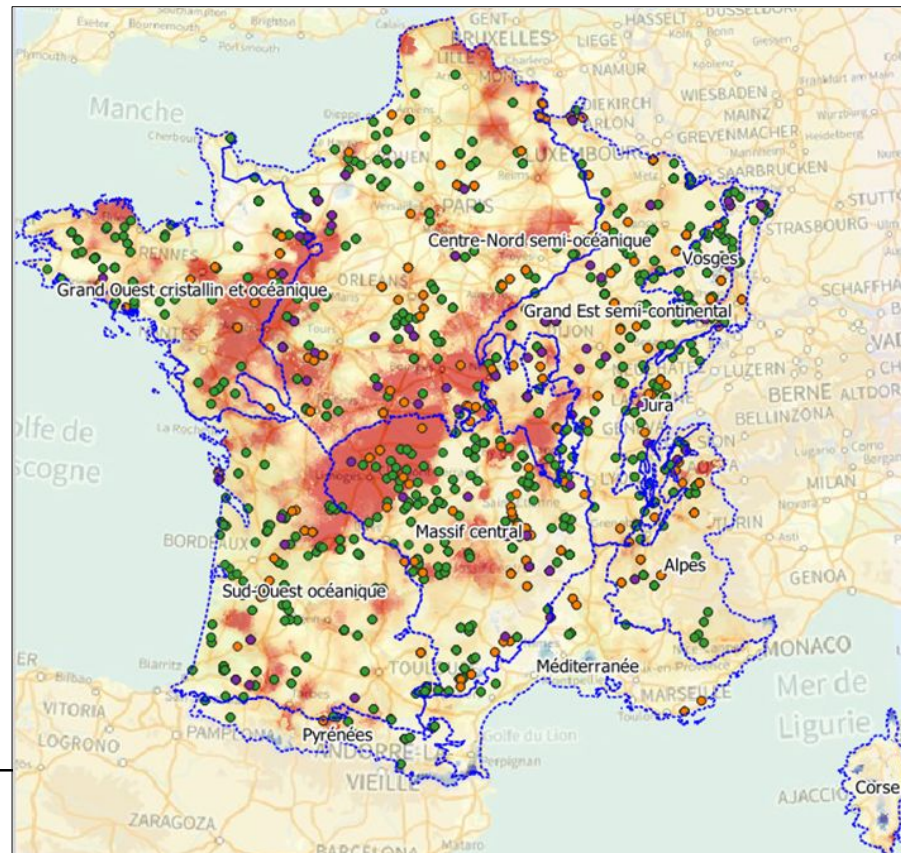
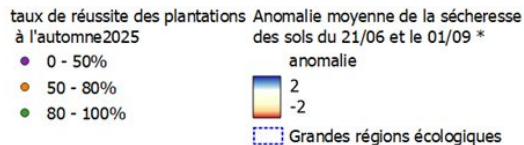


Taux de reprise dans le GE depuis le début des suivis plantations



Focus sur le bilan national

- 1068 plantations suivies, 84 essences ou cultivars.
- 638 plantations en résineux.
- 430 en feuillus dont 56 en peupliers.



Ordre du jour

1 - Regards sur la vie du réseau de surveillance sanitaire des forêts dans le Grand Est

2 - Événements marquants de l'année 2025

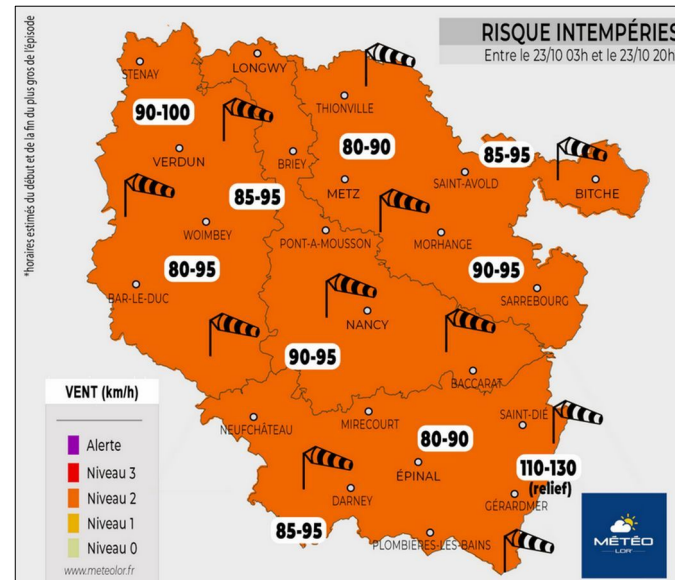
3 – Le "Plan national d'intervention sanitaire d'urgence" (PNISU) et présentation d'un cas concret (premier foyer de nématode du pin dans les Landes)

4 – Débats, orientations et perspectives 2026



2025 – GE : une année marquée par les contrastes

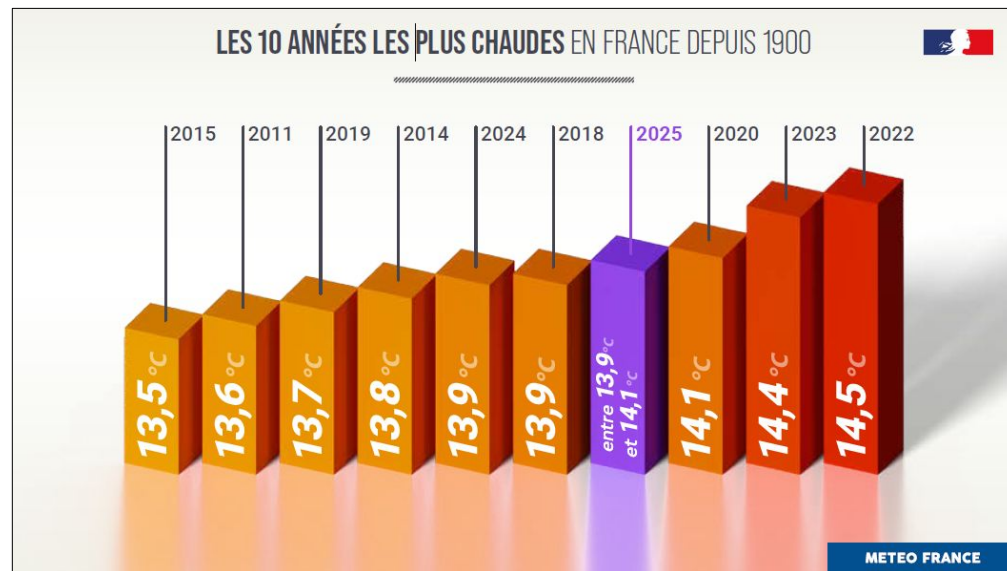
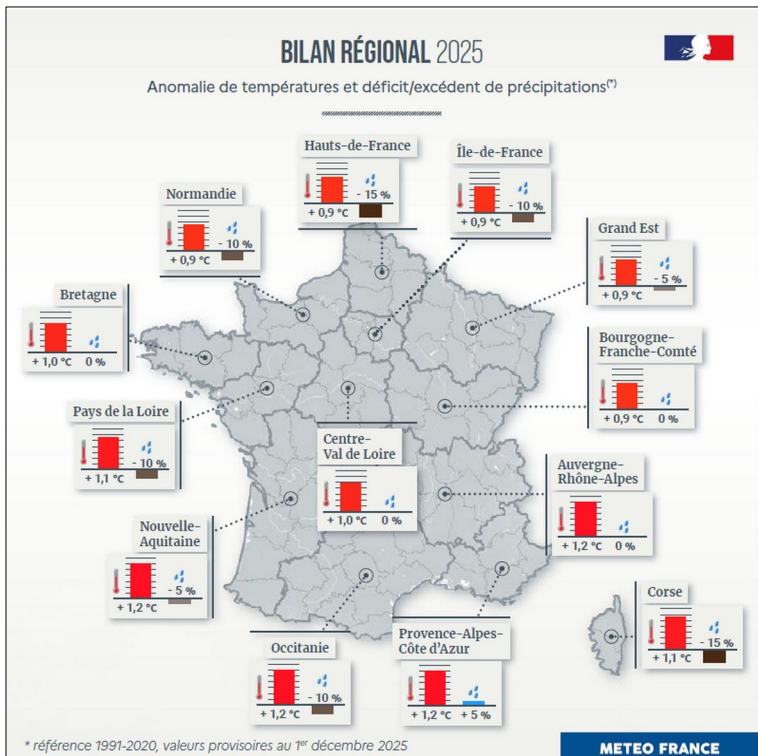
- **Hiver** : succession de périodes douces et de périodes froides, avec une température moyenne de 3.6°C (+0,6). Déficit pluviométrique de 10 %. Manteau neigeux précoce en montagne.
- **Printemps** : trop sec et chaud : 5° rang des printemps les plus chauds et 3° rang des plus secs depuis 1947.
- **Été** : saison très contrastée et au climat très instable. Journées tantôt caniculaires (deux périodes identifiées), fraîches, arrosées, sèches...
- **Automne** : des températures proches des normales, avec des précipitations excédentaires de l'ordre de 15 %. Plusieurs épisodes venteux.



Passage de le tempête « Benjamin » dans le Grand Est - 23/10/2025

2025 : une nouvelle année « trop » chaude

L'année 2025 se classe au 4^e rang des années les plus chaudes jamais enregistrées en France depuis le début des mesures en 1900

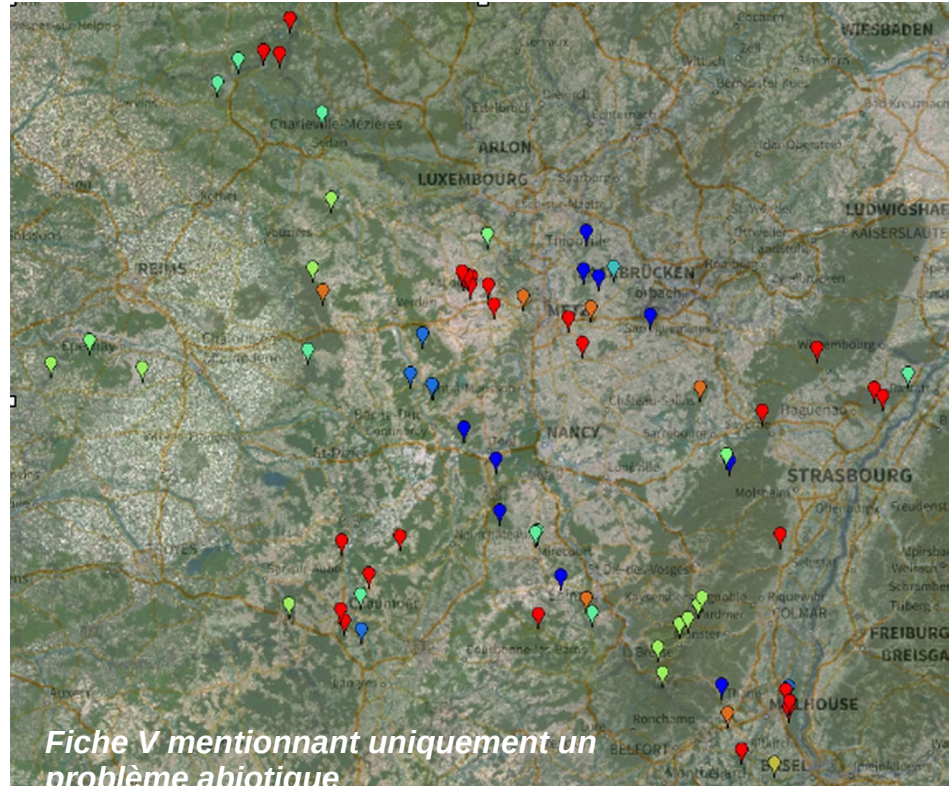


Principaux signalements abiotiques en 2025

■	ABIOTIQ - Dégât abiotique indéterminé
■	CHALEUR - Problème dû à un coup de chaleur
■	COUPSOL - Problème dû à un coup de soleil
■	DEGAGEL - Dégât dû au gel
■	DEGAGRE - Dégât dû à la grêle
■	DEGAVEN - Dégât dû au vent
■	ENGORGE - Dégât dû à un excès d'eau
■	PLANTAT - Problème lié à la plantation
■	SECHRES - Dégât lié à la sécheresse

Quelques faits marquants :

- un peu de gel tardif ;
- quelques coups de vent (janvier, juin et octobre);
- et des dégâts liés à des stress hydriques (sécheresse printanière + les 2 périodes caniculaire) ; avec parfois les conséquences des périodes de sécheresse des années précédentes.



Principaux signalements abiotiques en 2025 (en image)



Symptômes de sécheresse (chute précoce des feuilles) dans un peuplement de tilleuls (© J. Fournier)



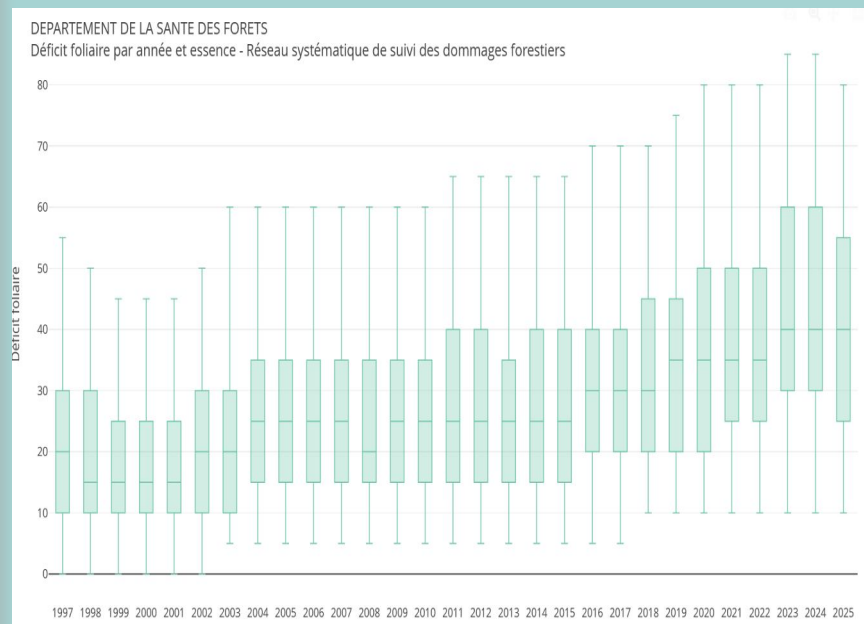
Dégâts causés par le vent sur l'agence de Schirmeck (© E. Degardin)



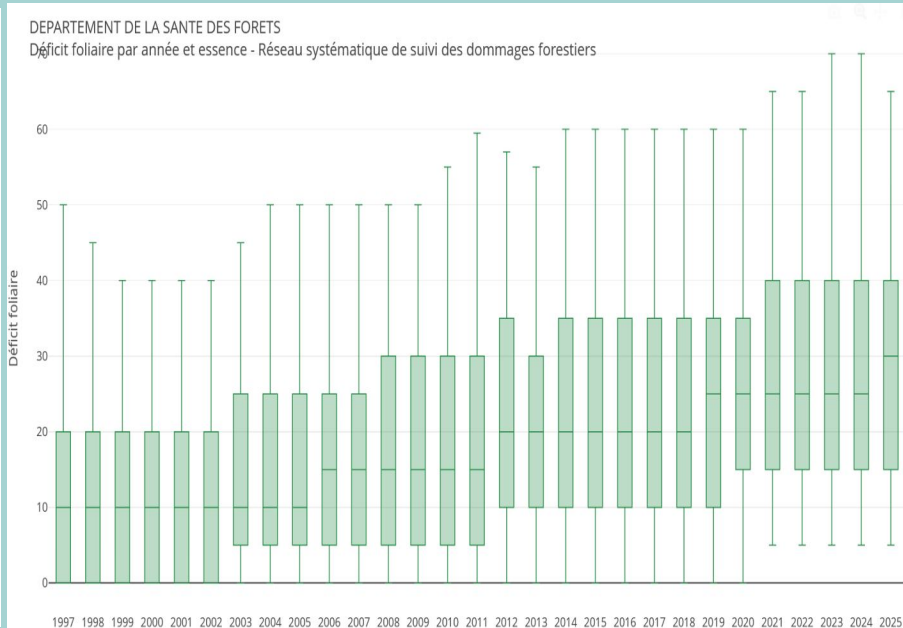
Dégâts de gel sur un jeune châtaignier (© A. Arnould)

Suivi global : Déficit foliaire

Feuillus



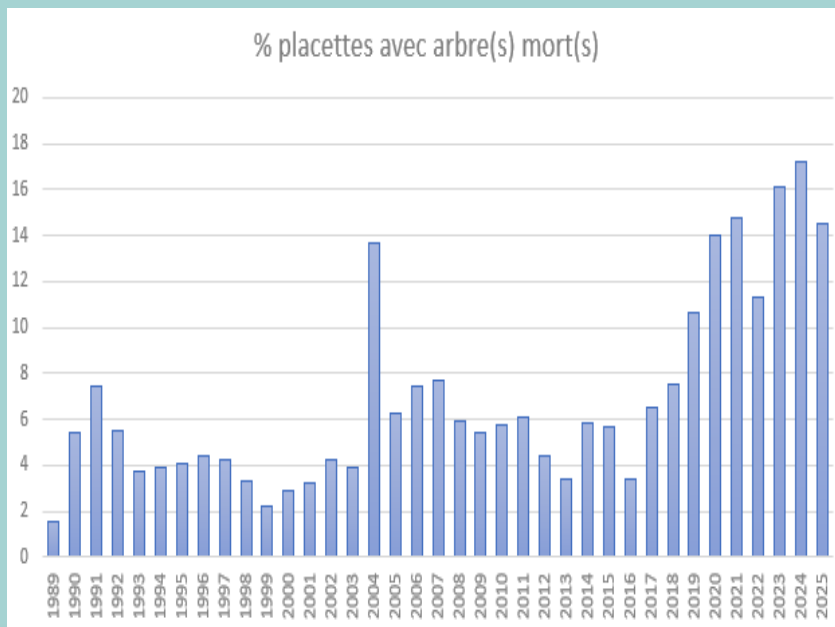
Résineux



Suivi global: Mortalités

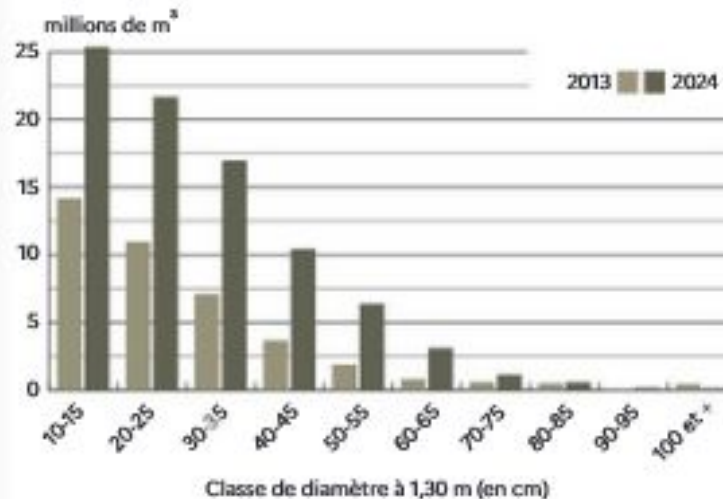
La mortalité annuelle s'élève en moyenne à 16,7 millions de m³/an sur la période 2015-2023, contre 7,4 Mm³/an sur 2005-2013, soit une hausse de 125 % en dix ans.

RSSDF



IGN

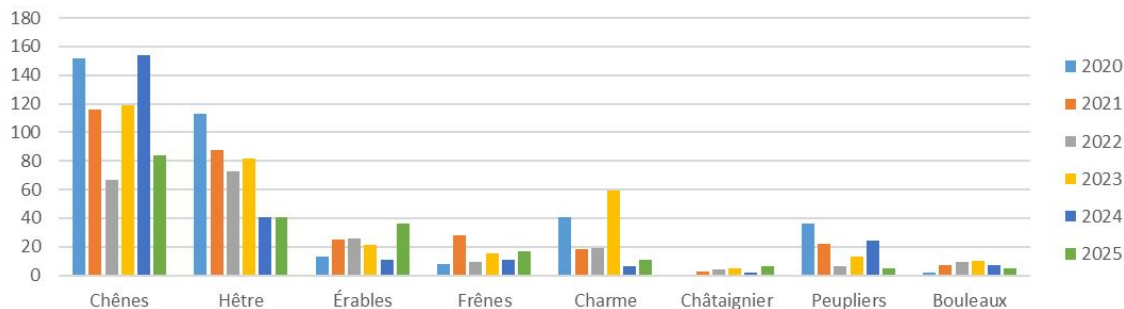
ÉVOLUTION DU VOLUME DE BOIS MORT SUR PIED DE MOINS DE CINQ ANS PAR CLASSE DE DIAMÈTRE



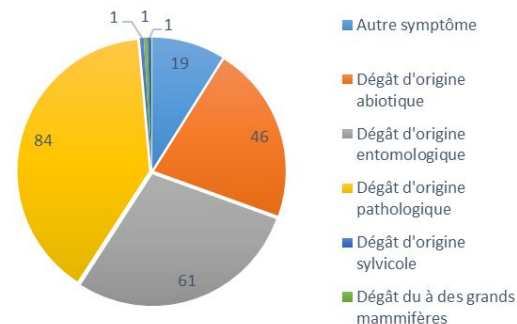
• Situation des feuillus

- Nombre de fiches V : 225 sur 447 soit **50 %**.
- Le **chêne** toujours premier, mais en baisse.
- Types de dégâts : origine **pathologique** majoritairement.

Nombre de fiches "veilles"
pour les principales essences feuillus du GE
(classé par effectif 2025)

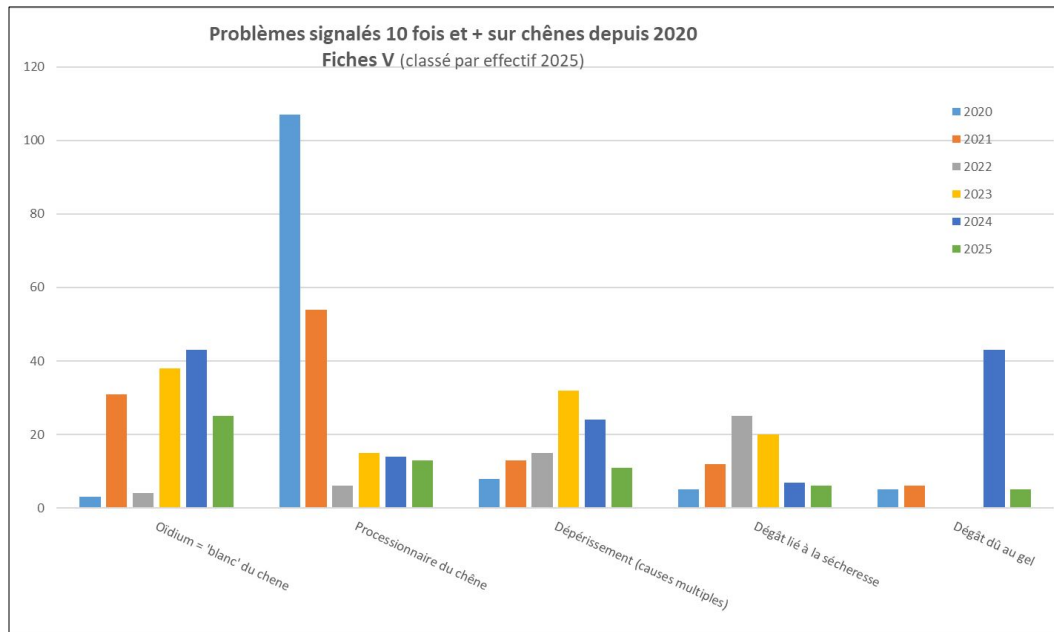


Répartition des types de problème
sur feuillus en 2025



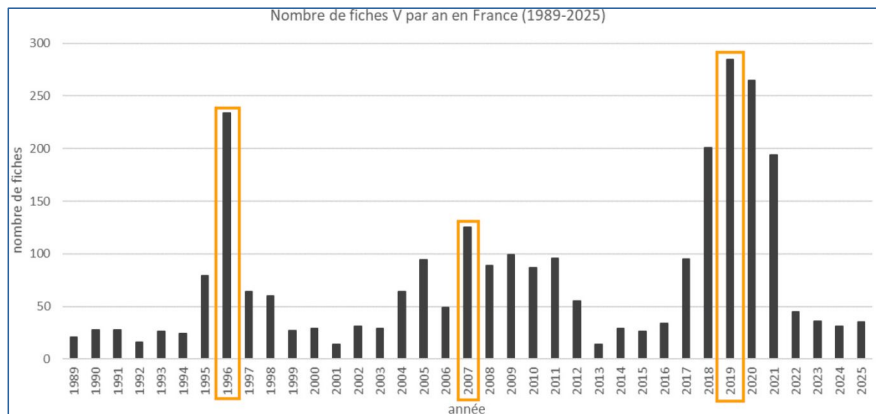
Chênes

- Nb de signalements : **84**.
- **Oïdium** : conditions climatiques propices, précoce (mai) sur jeunes semis.
- **Processionnaires** : niveau faible et constant.
- **Dépérissements** : en baisse, notion de « stabilité » dans les bilans CO.
- **Sécheresse** : conséquence des années passées.
- **Dégâts gel** : retour à la normale par rapport à 2024.

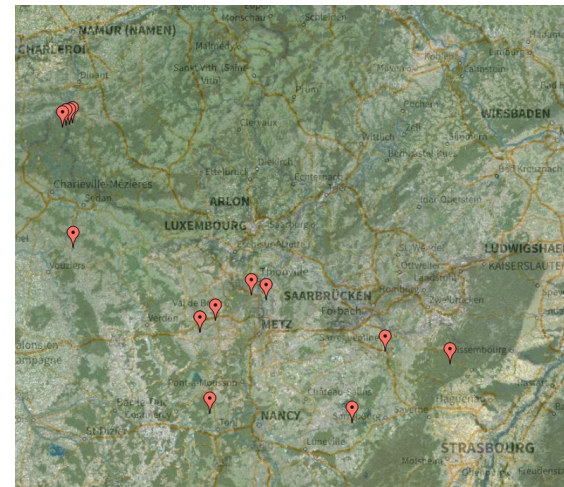


Chênes : processionnaires

- Observations : **nids**, mais très peu de défoliations associées.
- Comptage des pontes : **faible nombre** de PF (4) ou PO (28) sur les 1800 rameaux observés.



INRAe : J. Rousselet (Orléans) et J.P. Rossi (Montpellier), travail en cours sur les données thaupro DSF. Objectif : détecter des **structures spatiales et temporelles** ?

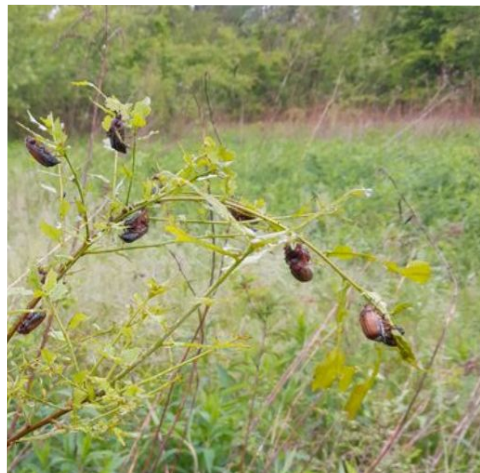


Chênes : hanneton forestier

- Consommation racinaire : cohorte des Vosges du Nord, au stade **L3**.
- Poche à Marckolsheim (67) : forestiers et communs, **sans cyclicité** particulière, sur 20 ha, pédonculé + noyer + noisetier.
- Larves à la surface : FD LPPN : échapper à l'**hydromorphie**.
- Prochain Grand Vol : 2026 pour la cohorte d'**Haguenau**.
Expérimentation S. BRAULT : optimisation du monitoring par piégeage.



Conso – J. NOLD (67)



Adultes – Marckolsheim – E. DEGARDIN (67)



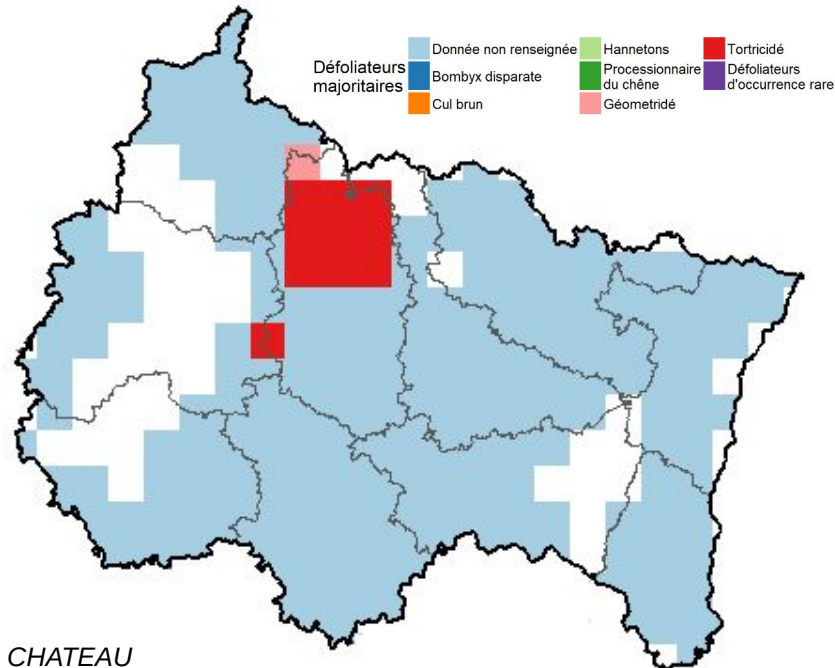
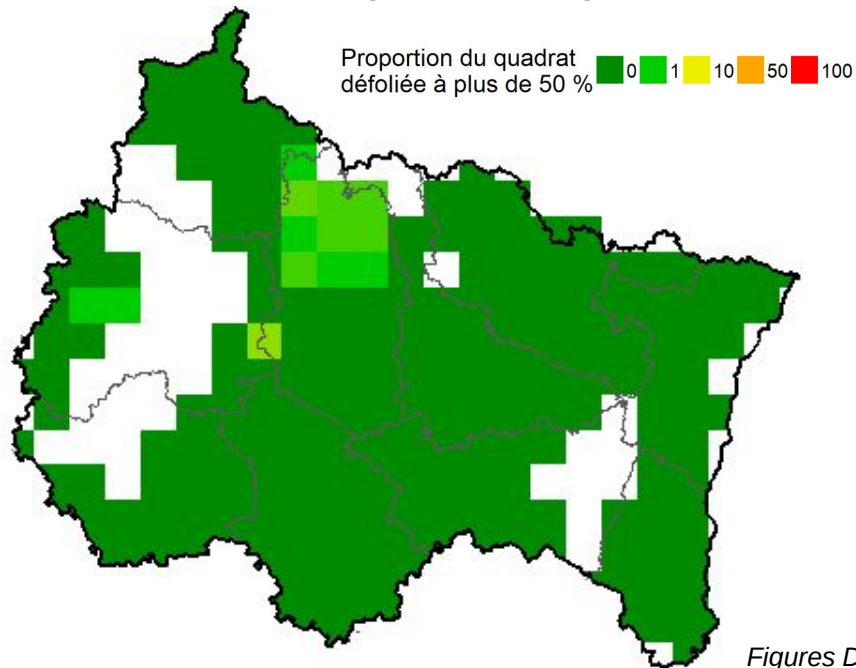
L2 – FD LPPN – D. BRASSEUR (TFT)



INRAE : N. Breda et A. Rabarijaona (Nancy), travail en cours sur le rôle du hanneton par « **déracination** » dans le dépérissement de chêne (arbres adultes).

Chênes : quadrats défoliateurs (GRAND EST)

- Année très peu marquée : **tordeuses** dans la **Meuse** (de faible sévérité)

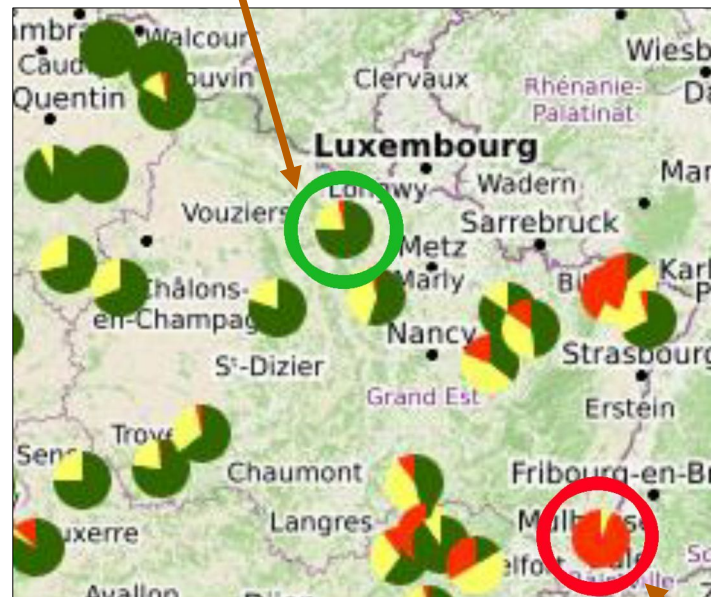


Figures DSF : Jérémie CHATEAU

Chênes : Road Sampling (hiver 2024-2025)

- Mobilisation de **250 notateurs** pour **14 massifs**. Merci aux CO !
- Résultats disponibles par massif (html, word).
- Le massif de Spincourt (Meuse) s'est amélioré. Le massif de la Hardt (Haut-Rhin) s'est encore dégradé.

Spincourt (55)



La Hardt (68)

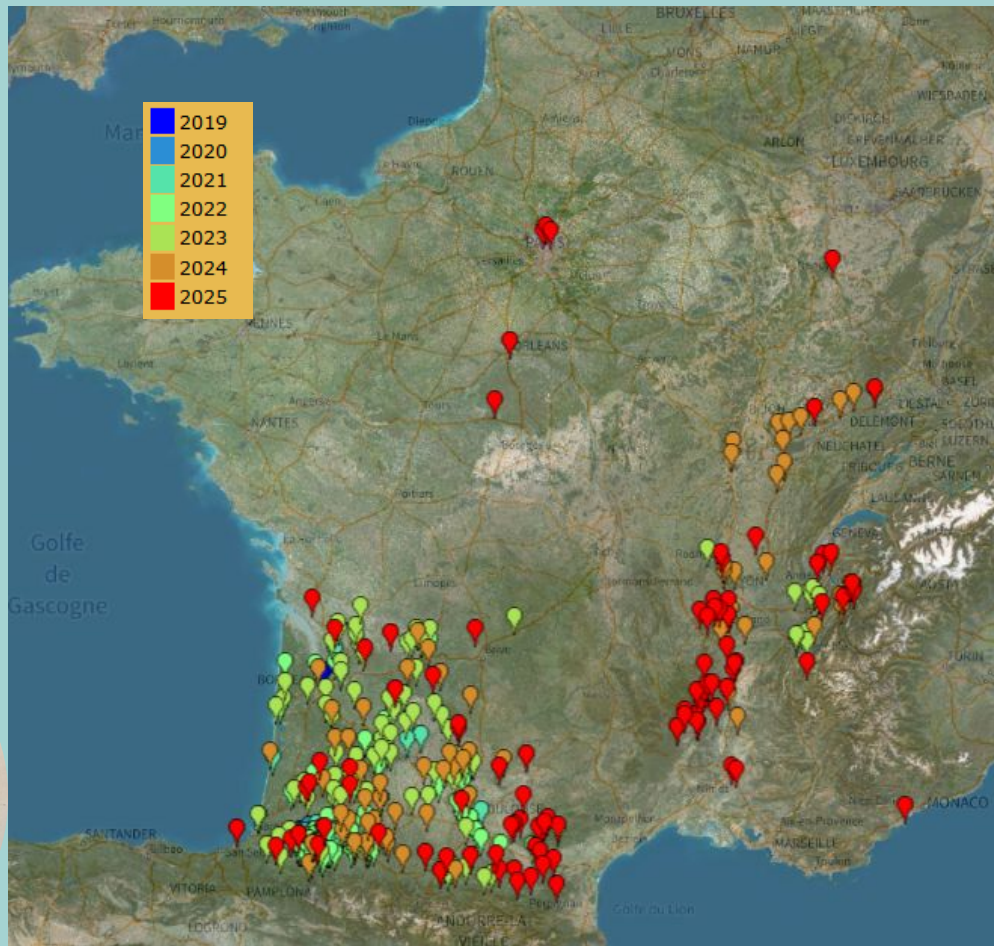


CHENES : punaise réticulée



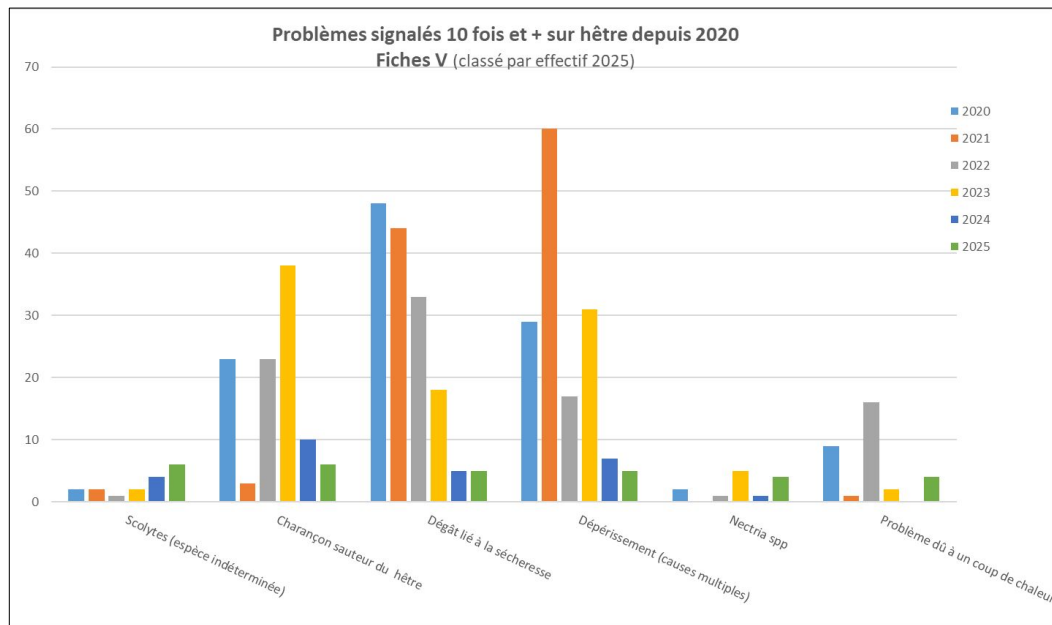
Punaise réticulée du chêne - Présence sur C. pédonculé - Déjections, larves
Richardménil (54) - 04/09/2025 - © R. PIERRE/DSF Grand Est

Premier cas dans le
Grand-Est :
Richardménil (54) le
04/09/25



Hêtre

- Nb de signalements : **31**.
- **Scolytes xylémophages** : tournée (08) et expérimentation (piégeage).
- **Orcheste** : signalements en **baisse**.
- **Sécheresse** : conséquence des années passées.
- **Dépérissements** : à surveiller. Stabilisation ? Résilience ? Réitérations ?



Hêtre : scolytes xylémophages

- Attaques récentes de scolytes xylémophages et nécroses avec décollements d'écorces sur arbres affaiblis (stress hydrique répété) dans les Ardennes.



Piège-nasse – DSF (08)



INRAE : Carl Moliard (Orléans), mise en place de 10 pièges-nasse en FD de Sedan.

Objectifs :

- Déterminer la diversité des insectes colonisant des hêtres encore vivants (et sains) ;
- Distinguer s'il existe une différence de cortège faunistique entre le bas et le haut du tronc ;
- Appréhender la diversité des insectes associés (prédateurs et parasites).



Grume – DSF (08)



Galerie – O. BARBIER (TFT)

Hêtre : projet VALHER → résultats des analyses FCBA

- Analyse biologique

- Nombreux **champignons** retrouvés → **cinétique difficile à identifier**, une étude plus poussée dans ce domaine concernerait la science fondamentale/la recherche.

- Analyse mécanique Poutres (norme D35)

- Flexion → **pas d'impact**
- Compression → **pas d'impact**

- Analyse des procédés de transformation

- **Contreplaqués**
 - Flexion – cisaillement → **pas d'impact**
- **Manche d'outils**
 - Flexion → **pas d'impact**
- **BLC – LCA**
 - Collage
 - BLC (MUR et PUR) → **pas d'impact**
 - LC (PVAC)
 - Classe 1 → **pas d'impact**
 - Classe 3 → **pas recommandé**

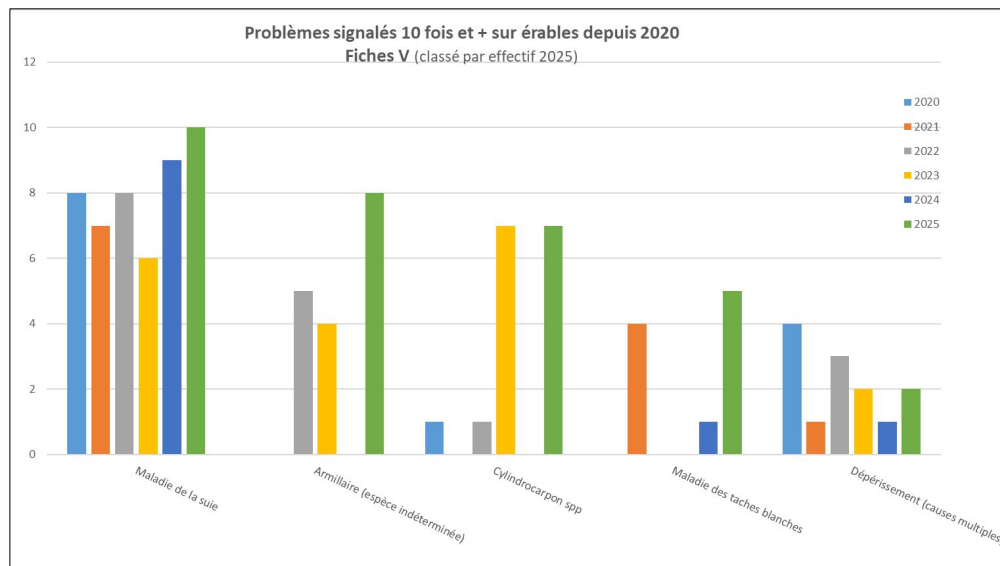


Deux conclusions :

- La présence de **taches noires** dans le bois y est **aléatoire** et **non corrélée** avec **l'aspect visuel** des arbres sur pied.
- La **résistance** mécanique est **préservée**, une **valorisation** des bois marqués est possible, au même titre que les bois sains.

Érable

- Nb de signalements : **32**.
- **Maladie de la suie** : 1^{er} pb, essentiellement sur **ERS**.
- **Armillaire** : rôle secondaire.
- **Cylindrocarpon** : forme asexuée qui peut correspondre à du **Nectria**.
- **Maladie des taches blanches** : nécroses sur les limbes.



Érable : maladie de la suie

- champignon **endophyte** qui peut devenir **pathogène** sur des hôtes stressés.
- intensité diverse, parfois sur individus isolés, gros bois touchés.
- La maladie s'exprime classiquement après de **longues sécheresses**.
- Future nouvelle problématique ?



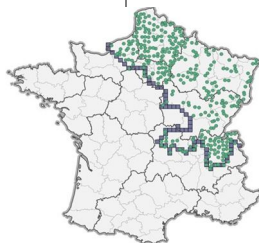
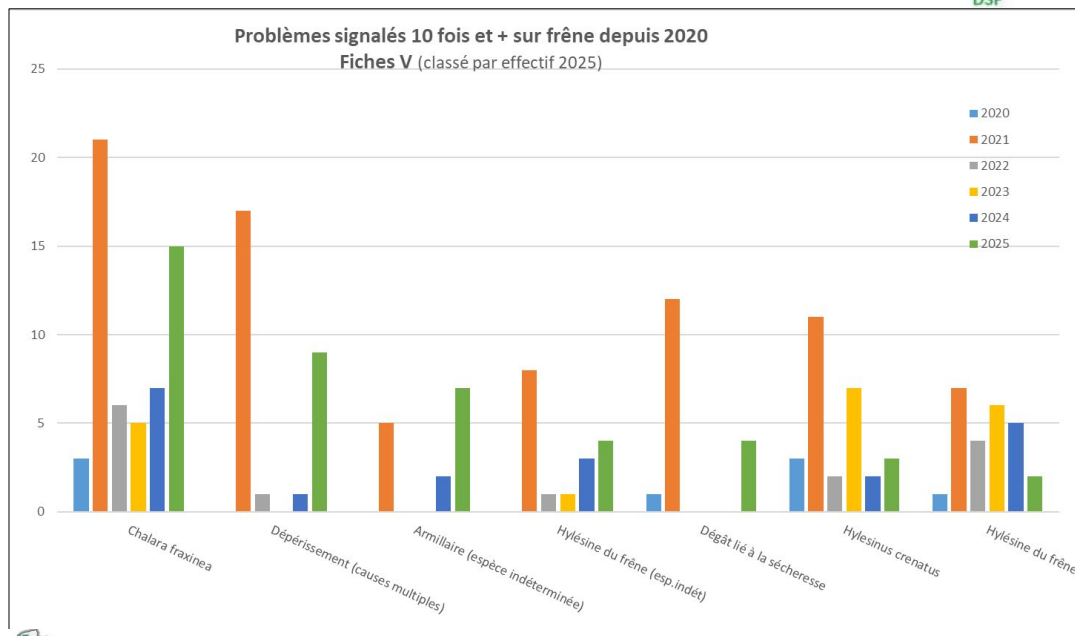
Suie – DSF (68)



Suie – DSF (67)

Frêne

- Nb de signalements : **45**.
- **Chalarose** : remontée, après 3 ans de stabilité.
- **Armillaire** : porte d'entrée via les nécroses au collet.
- **Hylésines cumulés** : ravageurs secondaires qui profitent du stress et de l'affaiblissement.
- Retour sur l'enquête « **road sampling Chalarose 2017** » (Pierre JUILLARD).



Hylésine crénelé – Audrey ARNOULD (57)

Peupliers

- Nb de signalements : **5**.
- **Chrysomèle** : forte consommation foliaire (51).
- **Puceron lanigère** : pas d'attaque significative (10), année plutôt calme (51).
- **La crénelée** : spécificité de la Marne, en Champagne crayeuse.



Quelques attaques de rouilles dans les peupleraies marnaises – Sylvain GAUDIN

Peupliers : la crénelée

- Caractère **estival**, **furtif**, **rapide** et **total** des défoliations.
- Les attaques continuent. **Diminution** de l'intensité par endroits. Certaines parcelles « historiques » abattues.
- Observations terrain à l'aide de **QField**, en s'appuyant sur le travail de Thierry BELOUARD issu de l'année précédente (NDMI).
- **Stagiaire** 2026 au CNPF : relevé exhaustif des attaques afin d'avoir un bon état des lieux.



Chenille crénelée – J.B. WOKAN



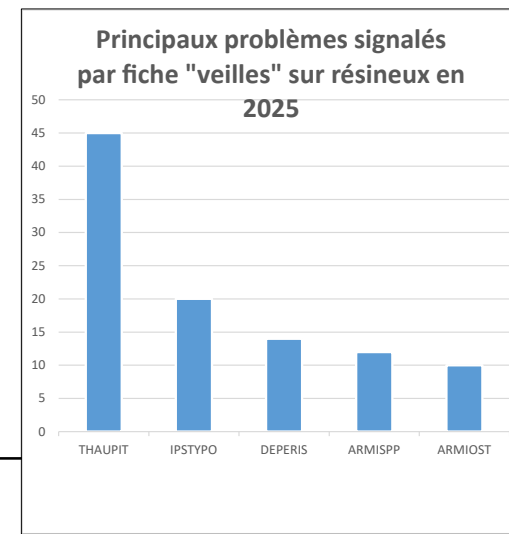
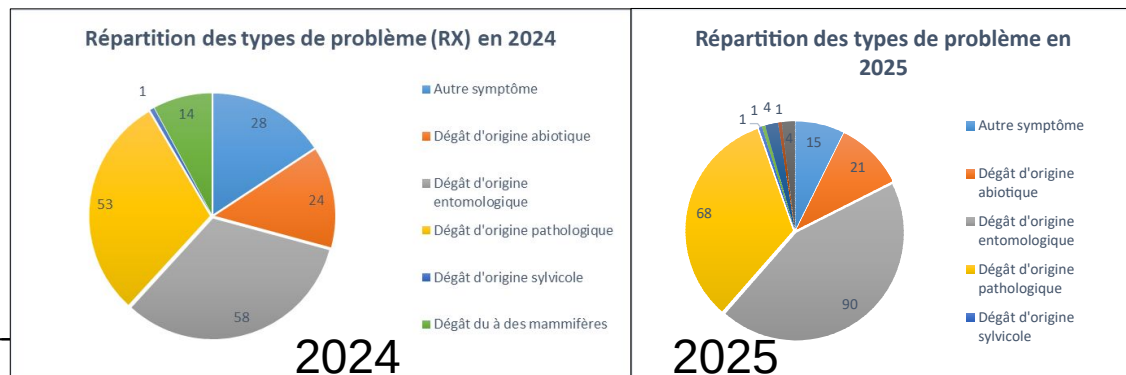
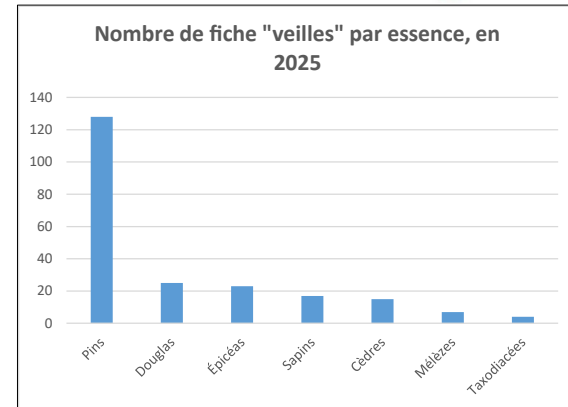
Carte TB 2024



QFIELD 2025

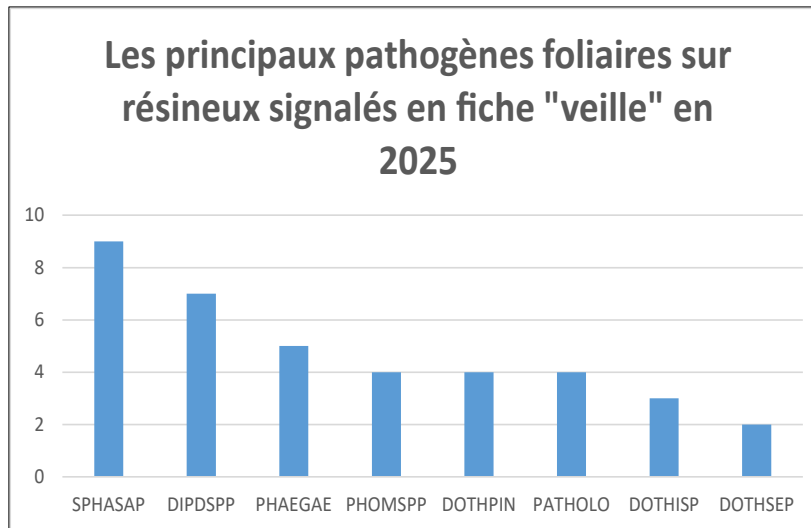
• Situation des résineux

- Nombre de fiches V : 222 sur 447 soit **50 %**.
- Écrasante majorité de signalements sur pins.
- Types de dégâts : origines **entomologique** en augmentation (notamment avec THAUPIT) et **pathologique** se maintient (Armillaires).
- **DEPERIS** en net recul par rapport aux années précédentes et absence de dégâts de rongeurs.



- **Pathogènes foliaires (DOTHSP, SPHASAP, DIPDSPP, PHAEGAE...)**

- Météo 2025 favorable aux pathogènes foliaires...
- Mais assez peu de remontée des CO au final !



DOTHSEP sur aiguilles anciennes en automne (08)

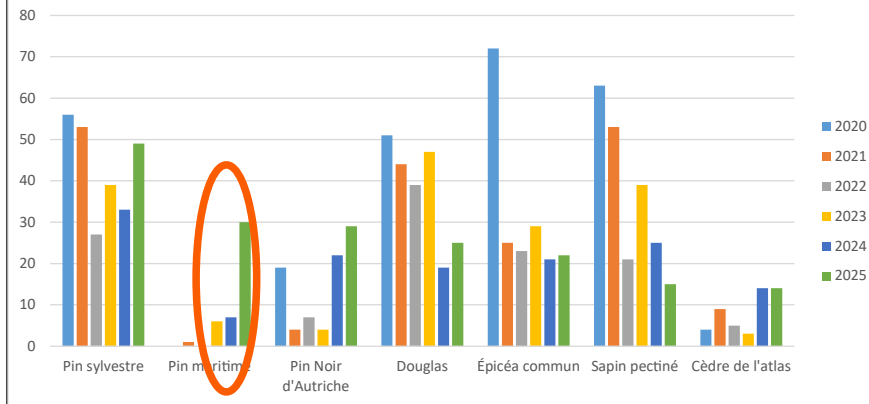


- Sauf pour le sphaeropsis des pins et MBR qui est une année exceptionnelle.

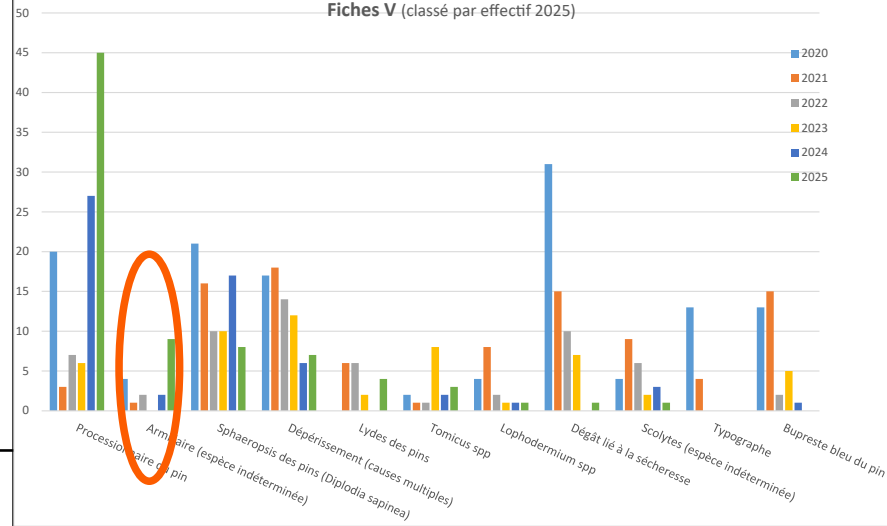
Pins

- Nb de fiches : **128** (28 % du total 2025 !).
- **Processionnaires** (45 signalements) : augmentation des signalements sur le **front** mais intensités faible (peu de conso et de nids (cf dia suivante).
- « Explosion » des cas d'**armillaire**, sur Pin maritime.
- **Sphaeropsis** : assez « peu » de signalements malgré une année favorable pour ce pathogène.
- **Dépérissements** : assez faible, principalement sur **PS**, en 57 et 88 + tournée 67.
- Divers problème peu nombreux sur PS (scolytes).

Répartition des fiches V par essences résineuses depuis 2020 (> 10 fiches en 2025)



Problèmes signalés 10 fois et + sur pins depuis 2020 Fiches V (classé par effectif 2025)

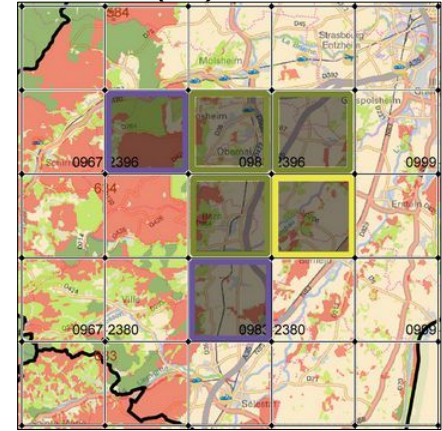


Pins

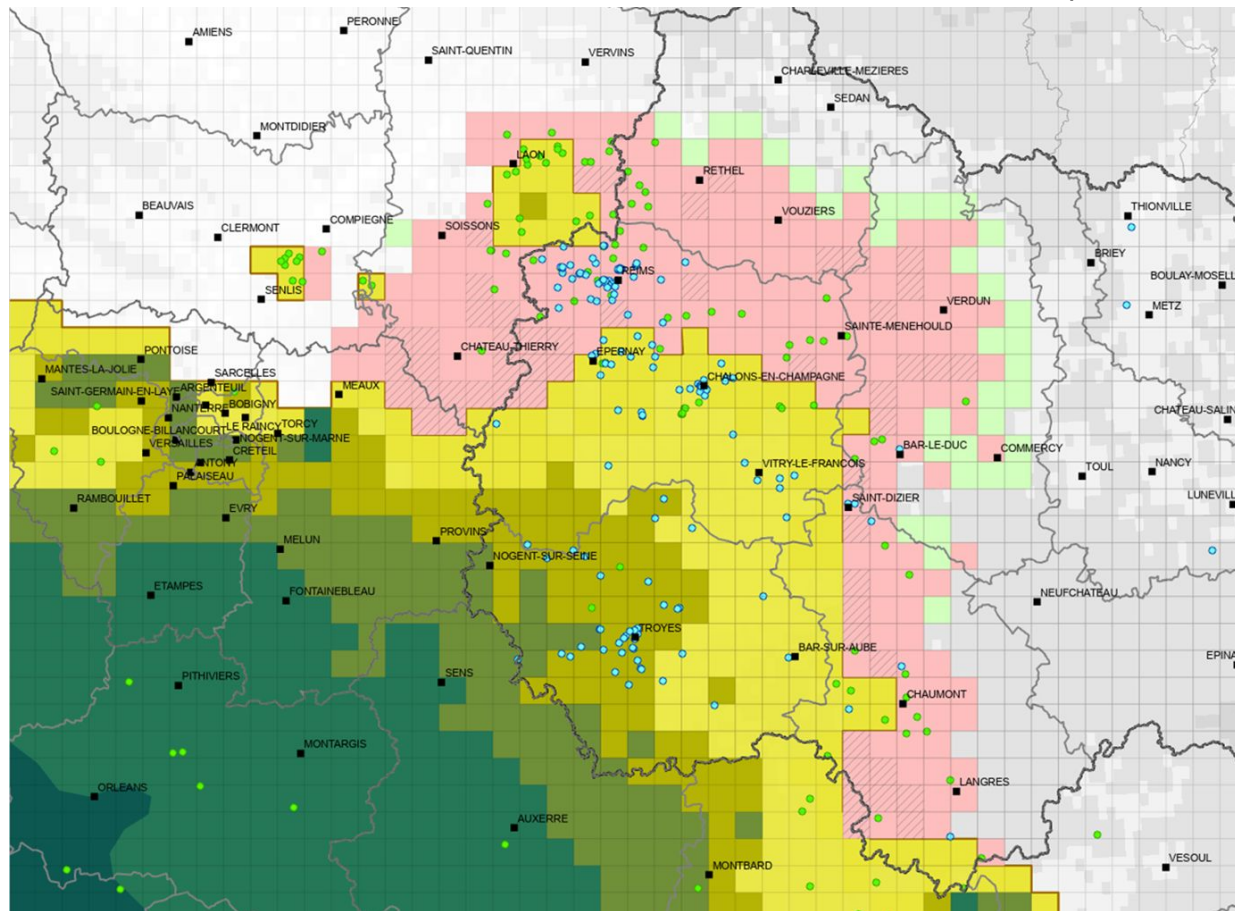
Focus sur la processionnaire du pin

- **BAS-RHIN** : foyer d'Obernai introduit il y a 25 ans : recensement des communes touchées : expansion et recrudescence du nombre de nids.
- **MARNE** : considérée entièrement colonisée.
- **ARDENNES et MEUSE** : progression rapide vers le nord et vers l'est.
- **URZF** : l'équipe de Jérôme ROUSSELET réalise une actualisation quinquennale de la cartographie du front dans le GE → Cf. carte suivante

Obernai (67)



INRAe URZF - Jérôme Rousselet (05-03-2026)



Pins

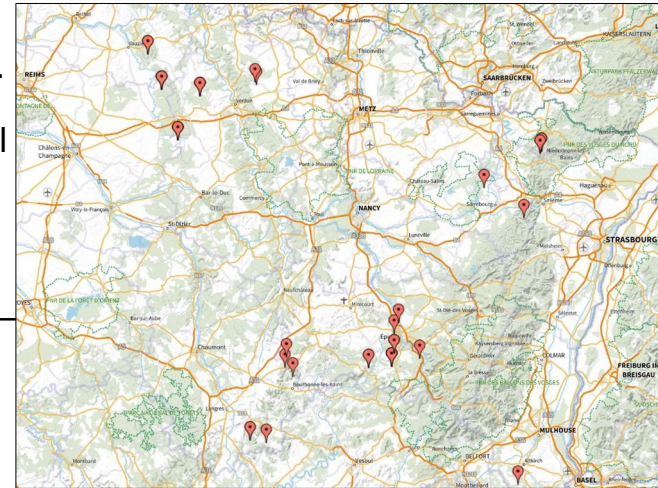
Une nouvelle préoccupation : l'armillaire obscure

- Plantation du **pin maritime** dans le Nord-Est depuis 2022.
- Très bon taux de reprise (92%).
- Mais localement des **taux de mortalité importants** (jusqu'à 30 %) **2 ou 3 ans après la plantation** et en cas de taux faible, de nouvelles mortalités sont observables en continue.
- Idem sur **cèdre**, mais semble moins impacté (en nombre et en intensité).
- Sur tous types de station, après feuillus ou résineux, avec ou sans travail du sol..., mais dans la plupart des cas (pas tous), des **problèmes racinaires** sont visibles.
- Forte attente des gestionnaires : **enquête automne 2026**.

Photo © Hubert SCHMUCK



ARMIOST confirmée ou suspectée sur pins (maritime>laricio>sylvestre) et cèdre



Pins maritime : verses et courbures

- **Différents symptômes** : plants « couché », qui se redresse généralement, pousse qui font des « S » à partir du verticille ou en milieu de pousse, sur de jeunes plants de **pin maritime** (52, 55, 57, 88).
- **Différentes causes possibles** :
 - Plants « couchés » : défaut de plantation ou verse (forte croissance initiale qui fait courber le plant de part son poids ; se redresse ensuite)
 - Pousse en « S » :
 - A la base de la pousse = tordeuse des pousses du pin (*Rhyacionia buoliana*)
 - Au milieu de la pousse : rouille courbeuse du pin (*Melampsora pinitorqua*) - **observation et échantillon au printemps**
- Malheureusement, les analyses labo trouvent rarement la cause primaire (phomopsis, pestalotiopsis, coniothyrium,...).
- Bien suivre cette essence les premières années et **documenter les différentes observations** de manière formelle.

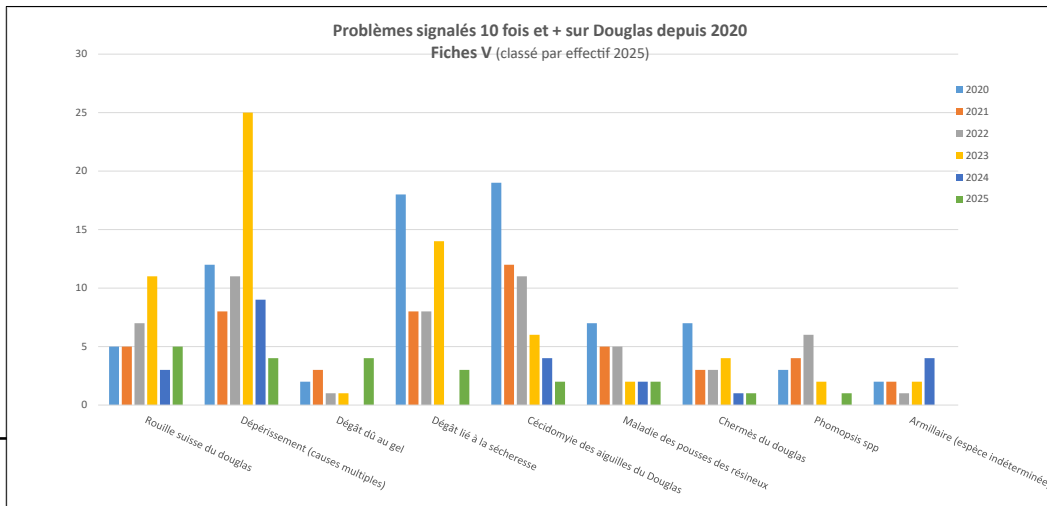
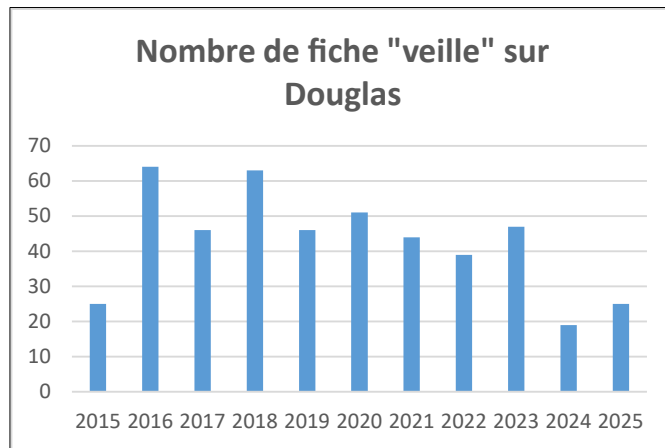


E. MENJOZ (88), M. DULIEU (55) et C. HAYE (52) - Courbure en milieu de pousse



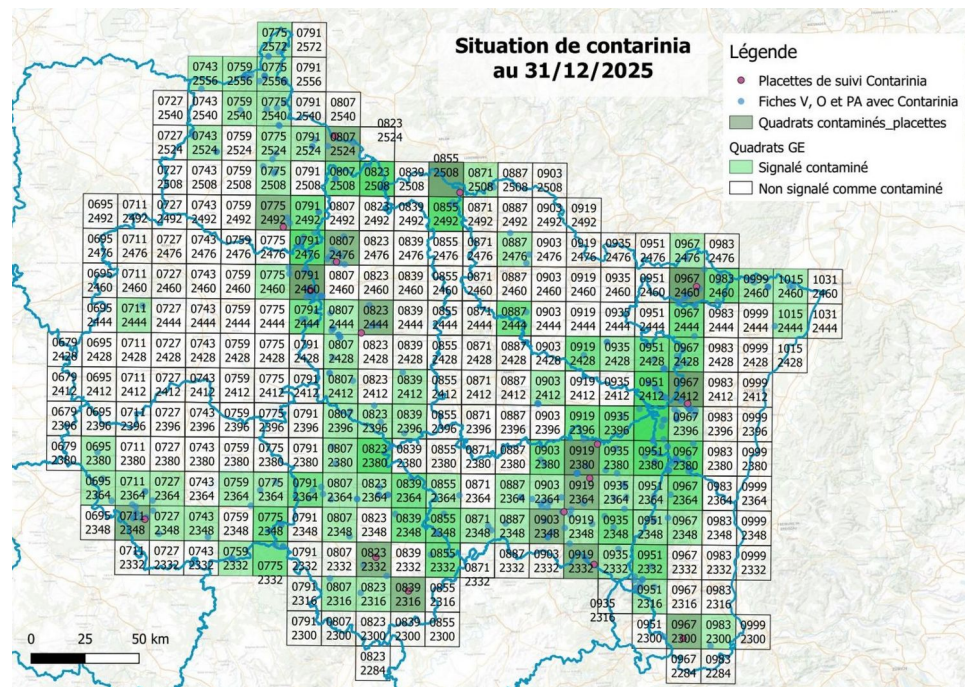
Douglas

- Nb de fiches : **25**.
- **Rouille suisse** : toujours en **niveau faible**, contre intuitif au regard des années 2024 et 2025 plutôt arrosée.



Douglas

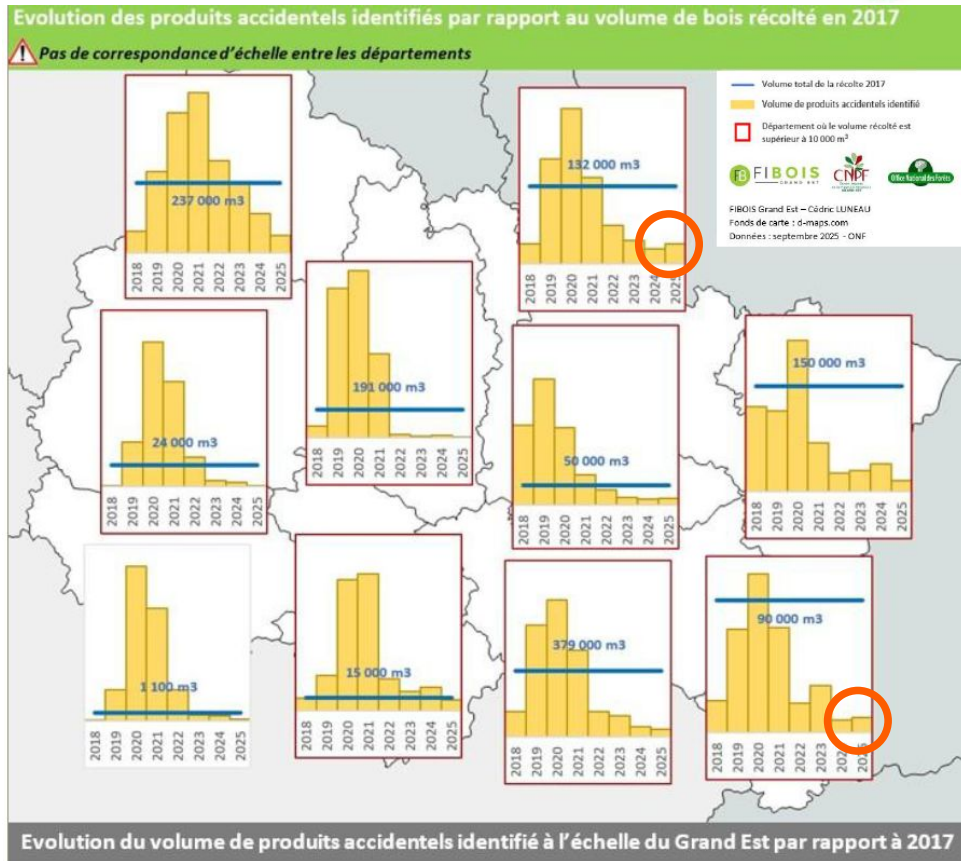
- **Dépérissement** : en très net baisse par rapport à 2023 (25 signalements) mais toujours bien présent en 52 et 67. Mortalité dans les peuplements assez rare mais aspect clairsemé des houppiers.
- Plus de signalement de **nécrose cambiale** alors qu'elles sont signalées dans vos bilans (10) - à surveiller car visible après plusieurs années.
- **Contarinia** toujours bien présente mais plus signalé non plus → compléter la carte de présence et signaler les fortes présence.
- Autres problèmes : anecdotique (sauf DEGAGEL).



Conclusion : 2 années plutôt favorables au Douglas après une période 2016-2023 difficile

Épicéa commun

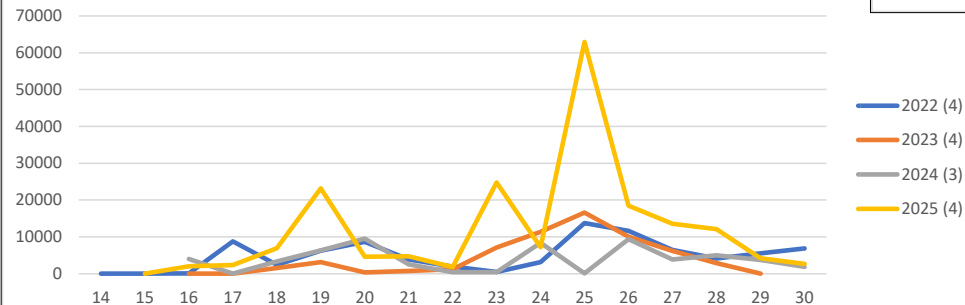
- Nb de fiches : **22** (stable depuis 2021).
- Quasi exclusivement des signalements de **typographie** : en hausse dans les **Vosges** (14/22), mais petits foyers avec % assez faible d'arbres atteints.
- Il subsiste encore des foyers (notamment en 08, 52, 57, 67 et 88) → le **retour à l'endémie** n'est pas encore tout à fait atteint mais passe dans la gestion courante des peuplements.



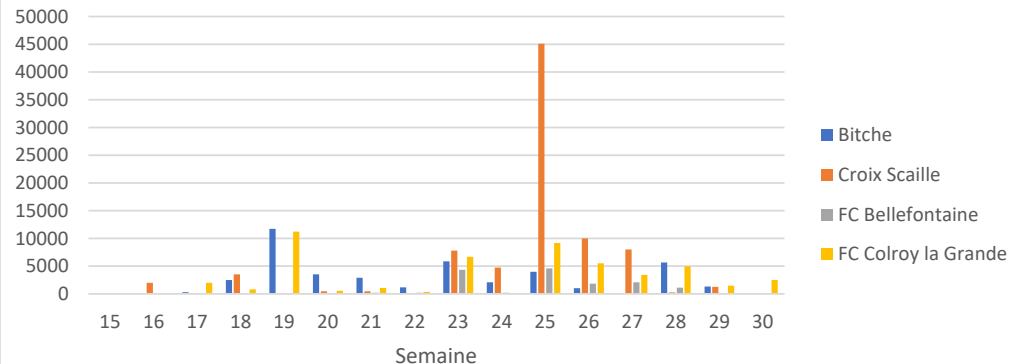
Épicéa commun : typographe

- Suivi par **piégeage** / sortie d'hivernation

Piégeage phéromonal de typographe
Captures par semaine au printemps et début d'été 2022 à 2025 en GE
(nombre de piège par année)



Capture typographe 2025 - Grand Est
(nombre capturé par semaine par piège)



**Ça vole encore activement en 2025 !
DANGER si les sécheresses / canicules reviennent...**

Épicéa commun : typographie

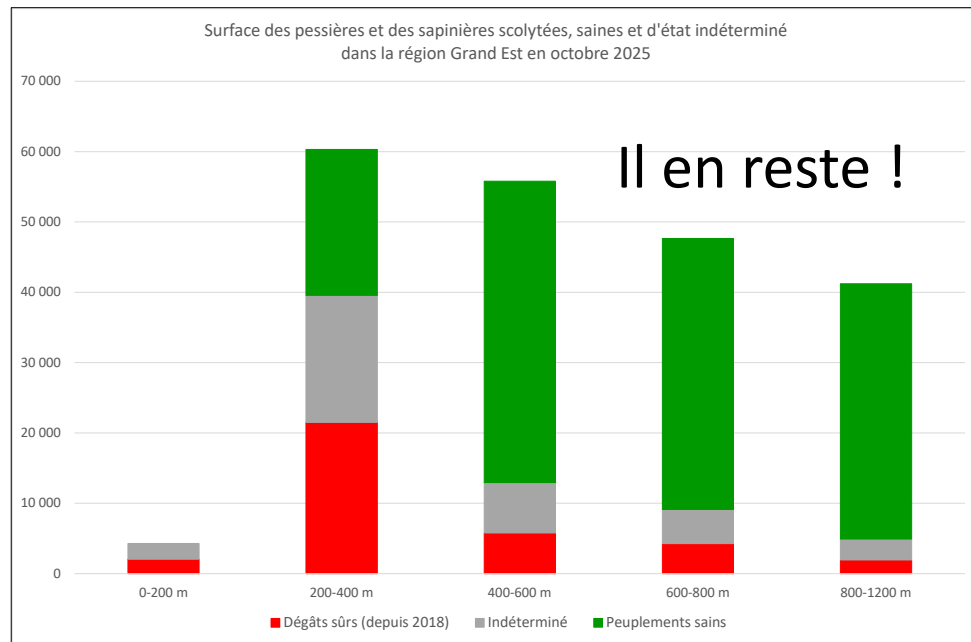
- Approche des surfaces par la télédétection d'anomalie de végétation constatées en octobre 2025 (anomalies moyennes* et fortes et sol nu après anomalie – en bleu uniquement les 2 dernières classes) :

Grand Est : 1.900 ha (530 ha).

AuRA : 1.500 ha (550 ha).

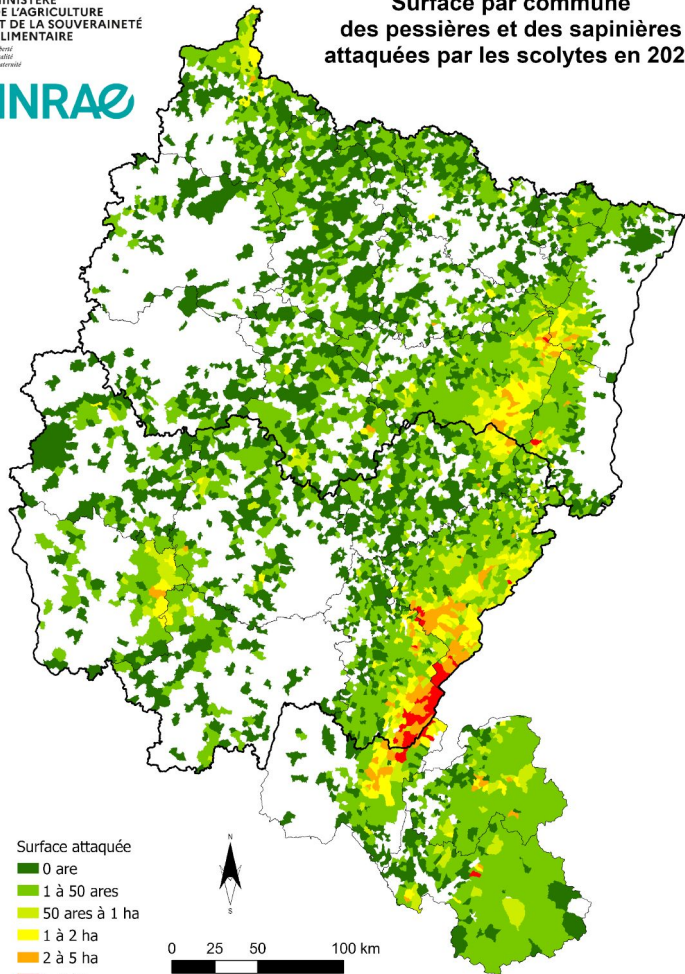
BFC : 3.200 ha (1350 ha).

**35 000 ha depuis 2018 en GE –
x 2 avec indéterminé**



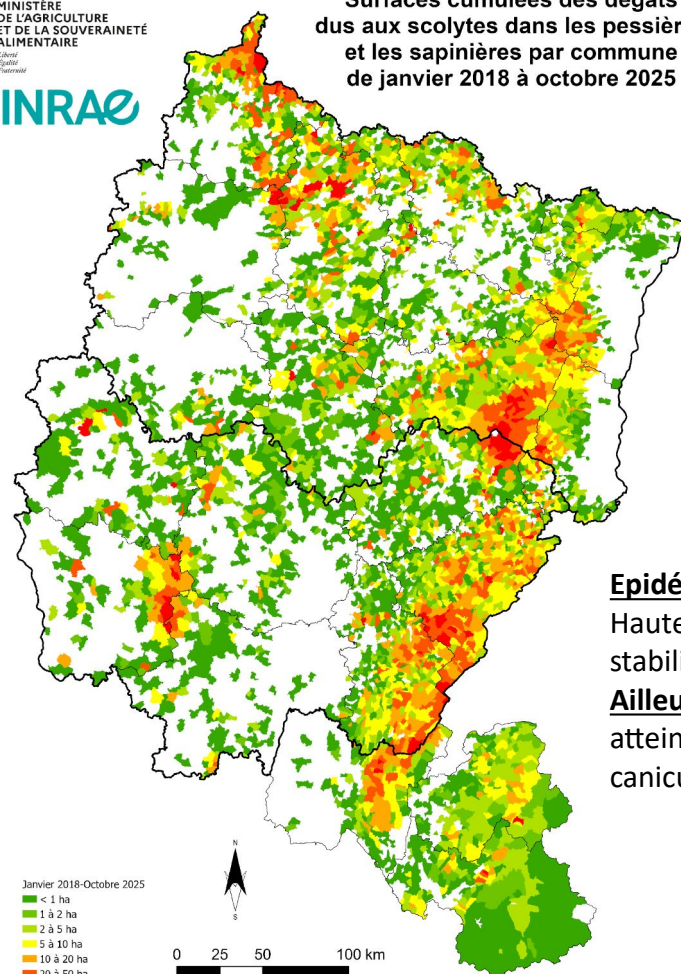
* une proportion non négligeable de moyennes anomalies ne sera certainement pas confirmé l'année prochaine

Surface par commune des pessières et des sapinières attaquées par les scolytes en 2025



Surface pour 1 000 ha de territoire communal

Surfaces cumulées des dégâts dus aux scolytes dans les pessières et les sapinières par commune de janvier 2018 à octobre 2025



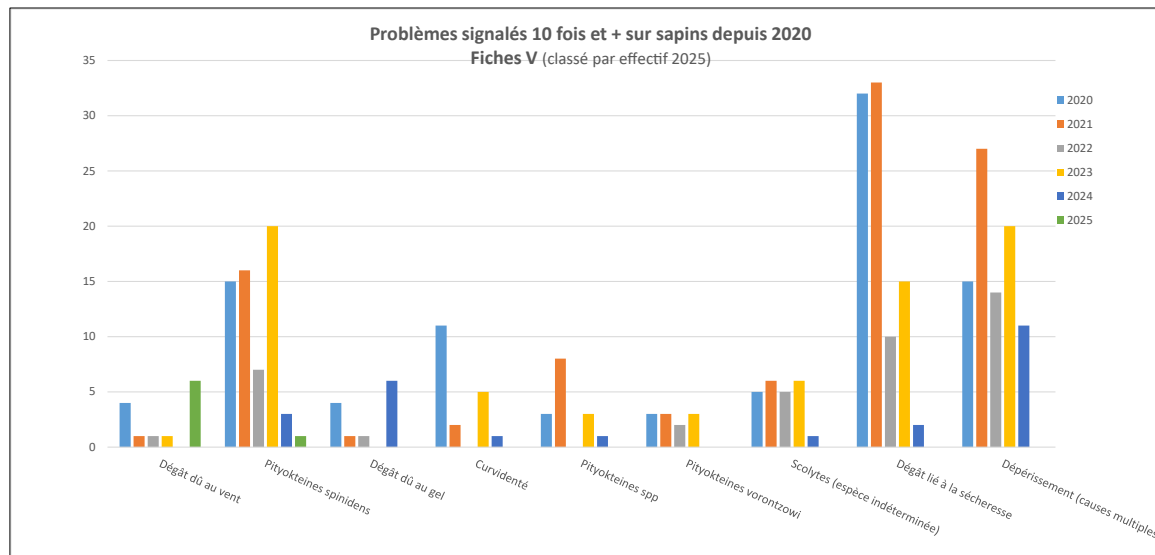
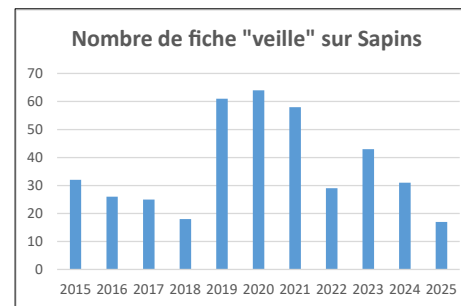
Surface pour 1 000 ha de territoire communal

Epidémique: Jura > 1000m ; Ain ;
Haute-Savoie mais commence à se
stabiliser

Ailleurs: endémie pas tout a fait
atteinte (attention sécheresse,
canicule, chablis, volis)

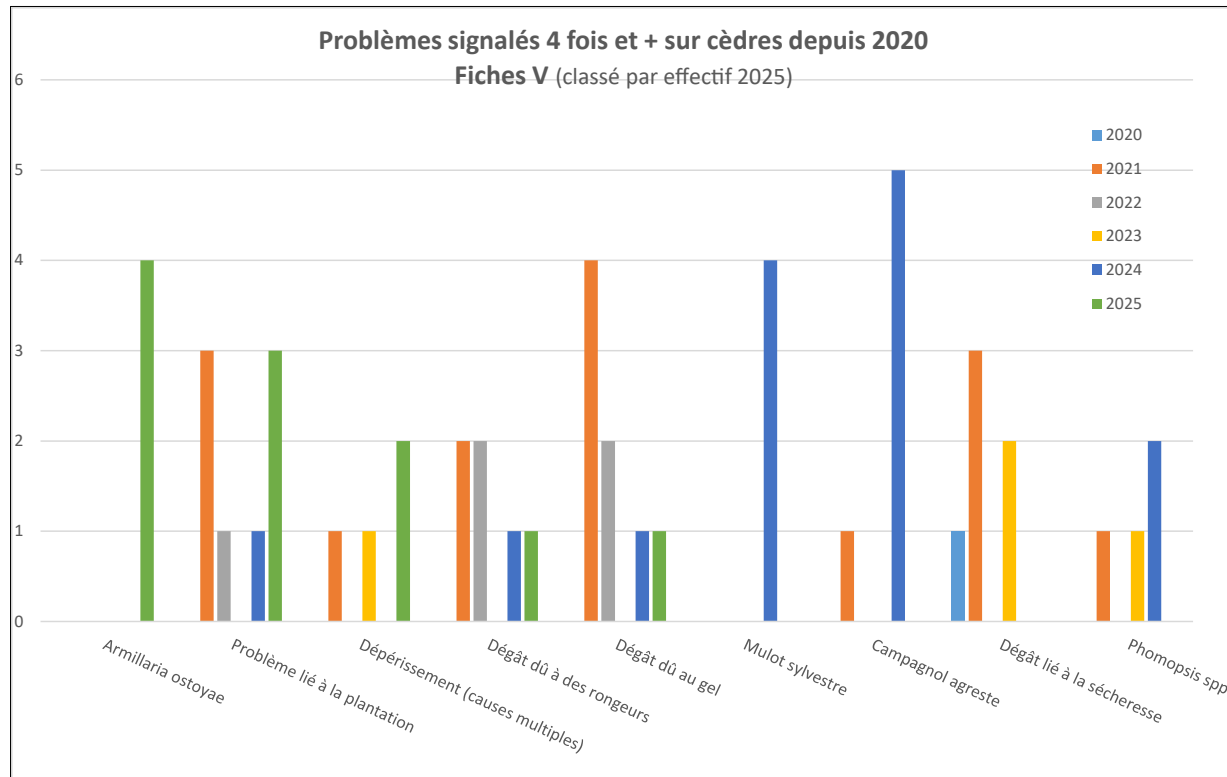
Sapin

- Nb de fiches : 17.
- **Dégâts dus au vent** : uniquement dans les Vosges, suite au coût de vent de début avril.
- Sinon, « **RAS** » dans les fiches – mais dépérissement continué en 57 : la mauvaise passe 2019-2024 semble toutefois derrière nous.
- Les vieux peuplements Vosgiens restent tout de même dégradés depuis plusieurs décennies.



Cèdre de l'Atlas

- Nb de fiches : **14** (comme 2024).
- **Armillaire obscure** : comme sur PM.
- **Problème de plantation** : chignon racinaire, racines qui remontent, qui restent dans le godet, déséquilibre racine/partie aérienne, plants penchés...avec quasi systématiquement ARMIOST présent.



Cèdre de l'Atlas : problème d'enracinement



J. FOURNIER (68)



H. SCHMUCK (57)

Ordre du jour

1 - Regards sur la vie du réseau de surveillance sanitaire des forêts dans le Grand Est

2 - Événements marquants de l'année 2025

3 – Le "Plan national d'intervention sanitaire d'urgence" (PNISU) et présentation d'un cas concret (premier foyer de nématode du pin dans les Landes)

4 – Débats, orientations et perspectives 2026





**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Plan National d'Intervention Sanitaire d'Urgence

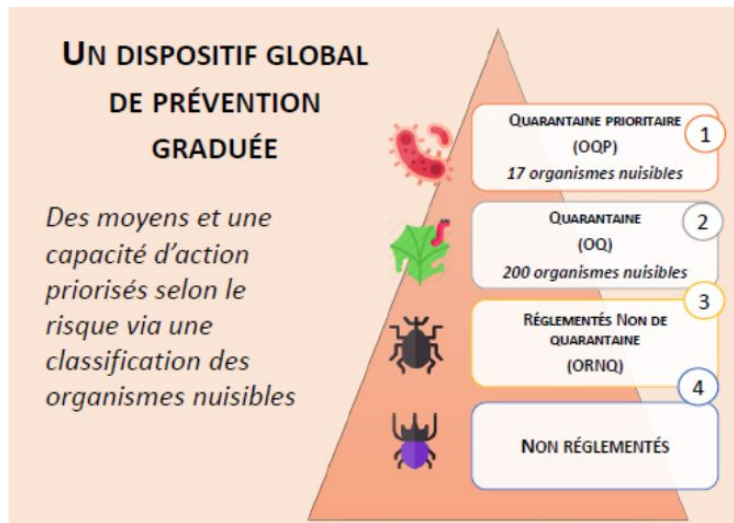
PNISU

Comité régional de suivi et d'orientation
pour la santé des forêts du Grand Est
31 mars 2026 à Metz

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'alimentation
Pôles Inspections Mutualisées

Contexte réglementaire

- Le règlement UE 2016/2031 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux en particulier définition et classification des organismes nuisibles réglementés et régime applicable aux OQP
- Le règlement délégué UE 2019/1702 établit la liste des organismes de quarantaine prioritaires
- Mesures de lutte définies, pour certains organismes de quarantaine, dans des actes d'exécution de l'Union Européenne



Organismes de quarantaine prioritaires (OQP)



- Considérés comme ayant l'incidence économique, environnementale ou sociale la plus grave parmi les OQ
- Régime applicable
 - Prospections annuelles
 - **Plans d'urgence**
 - Exercices de simulation

Pour tout OQ : obligation de surveillance (SORE) , déclaration de présence et de lutte

Liste des 20 OQP (org. de quarantaine prioritaires)

Soumis à PISU

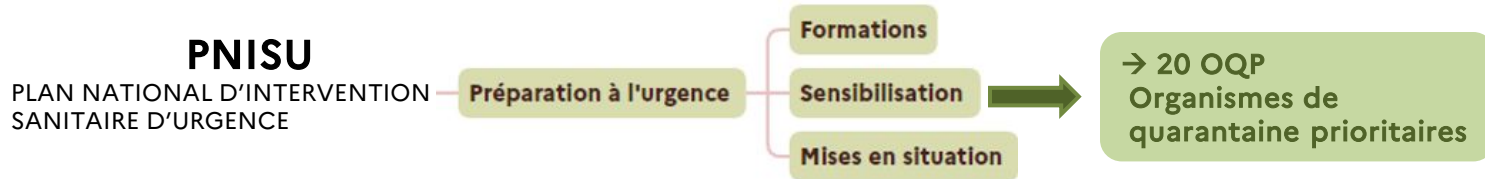
Nom latin	Nom français	Plantes hôtes	Type d'organisme
<i>Agrilus anxius</i>	Agrile du bouleau	Bouleau	Insecte
<i>Agrilus planipennis</i>	Agrile du frêne	Frêne	Insecte
<i>Anastrepha ludens</i>	Mouche mexicaine des fruits	Agrumes et pêchers	Insecte
<i>Anoplophora chinensis</i>	Capricorne asiatique	Polyphage ligneux - feuillus	Insecte
<i>Anoplophora glabripennis</i>	Capricorne asiatique	Polyphage ligneux - feuillus	Insecte
<i>Anthonomus eugenii</i>		Poivrons	Insecte
<i>Aromia bungii</i>	Longicorne à col rouge	Polyphage, not. prunus	Insecte
<i>Bactericera cockerelli</i>	Psylle de la pomme de terre	Pomme de terre	Insecte
<i>Bactrocera dorsalis</i>	Mouche orientale des fruits	Polyphage, not. Prunus et citrus	Insecte
<i>Bactrocera zonata</i>	Mouche de la pêche	Polyphage, not. Pêchers	Insecte
<i>Bursaphelenchus xylophilus</i>	Nématode du pin	Pins	Nématode
<i>Candidatus Liberibacter spp., agent causal du huanglongbing</i>	Greening des agrumes	Agrumes	Bactérie
<i>Conotrachelus nenuphar</i>	Charançon américain du prunier	Prunus et myrtilles	Insecte
<i>Dendrolimus sibiricus</i>		Polyphage ligneux et résineux	Insecte
<i>Phyllosticta citricarpa</i>	Maladie des tâches noires des agrumes	Agrumes	Champignon
<i>Popillia japonica</i>	Hanneton japonais	Polyphage fruitiers, maïs, soja, vignes	Insecte
<i>Rhagoletis pomonella</i>	Mouche de la pomme	Pommiers	Insecte
<i>Spodoptera frugiperda</i>	Légionnaire d'automne	Maïs	Insecte
<i>Thaumatotibia leucotreta</i>	Faux carpocapse	Agrumes, pêchers, maïs	Insecte
<i>Xylella fastidiosa</i>	Maladie de Pierce	Polyphage	Bactérie



Qu'est-ce qu'un plan d'urgence ?

Objectifs :

- Organiser la réponse des services de l'État dans le cas de la découverte de la présence suspectée ou confirmée d'un organisme nuisible de quarantaine ou émergent sur le territoire national.
- Préparer les modalités d'intervention opérationnelles contre la présence des plus préoccupants des organismes de quarantaine (OQ), les organismes de quarantaine prioritaires (OQP).



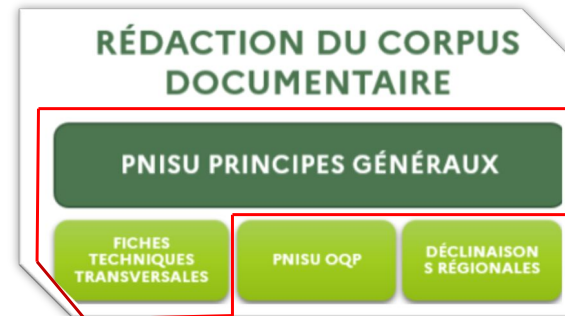


IT DGAL/SDSPV/2024-471

Organisation du travail – Niveau national

Mission des urgences sanitaires (MUS) et le Bureau de la santé des végétaux (BSV) de la DGAL

- Rédaction des PNISU
 - ❖ PNISU Principes généraux
présente l'architecture générale du dispositif. Il est complété par de la documentation transversale sur les principes d'organisation et de préparation et des fiches techniques (FT) opérationnelles pour chaque action ou par spécificité d'OQP.
 - ❖ Fiches techniques transversales (9 publiées Bo Agri)



Préparation à l'urgence en santé des végétaux : se préparer en région, sensibilisation et formation, mise en situation

Suspicion : signalement, qualification, prélèvements, mesures conservatoires, déclaration à la DGAL

Présence confirmée : déclaration, enquête épidémiologique, gestion du foyer, des marchandises, communication

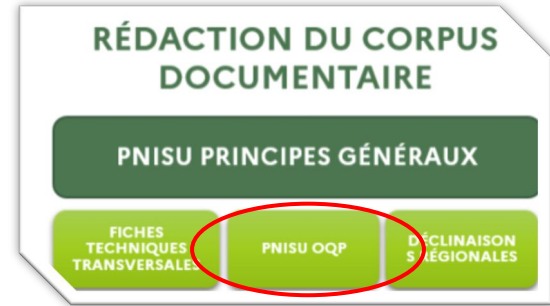
Volet administratif, pénal et financier



IT DGAL/SDSPV/2024-472

Organisation de travail – Niveau national

- Rédaction des PNISU
 - ❖ PNISU Principes généraux
 - ❖ Fiches techniques transversales (9 publiées Bo Agri)
 - ❖ PNISU Spécifiques OQP :



Éléments composant un PNISU spécifique OQP :

**Contexte
et
objectifs**

**Gestion de la
suspicion
spécifique à l'OQP**

Actions à conduire après confirmation de la présence

État des lieux, Établissement de la zone délimitée, Mesures d'éradication, Programme de surveillance, Restriction et contrôle de mouvement, Financement

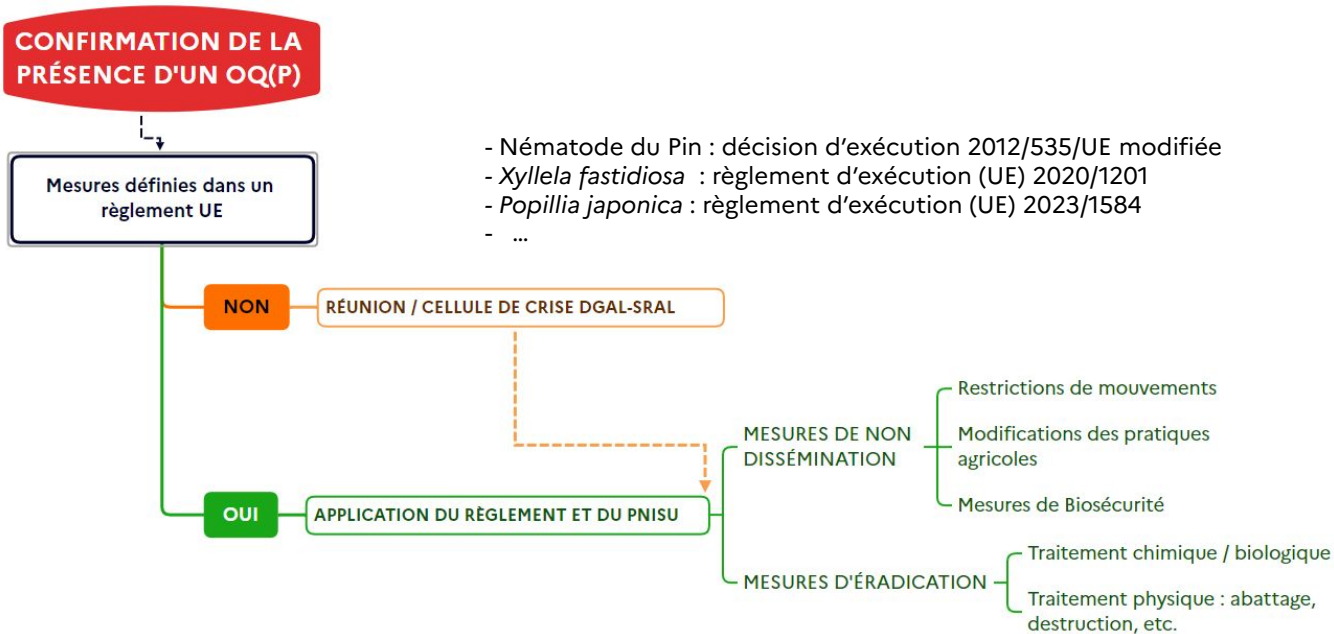
Annexes

Liste des végétaux hôtes, biologie de l'OQP, Guide de reconnaissance, etc.

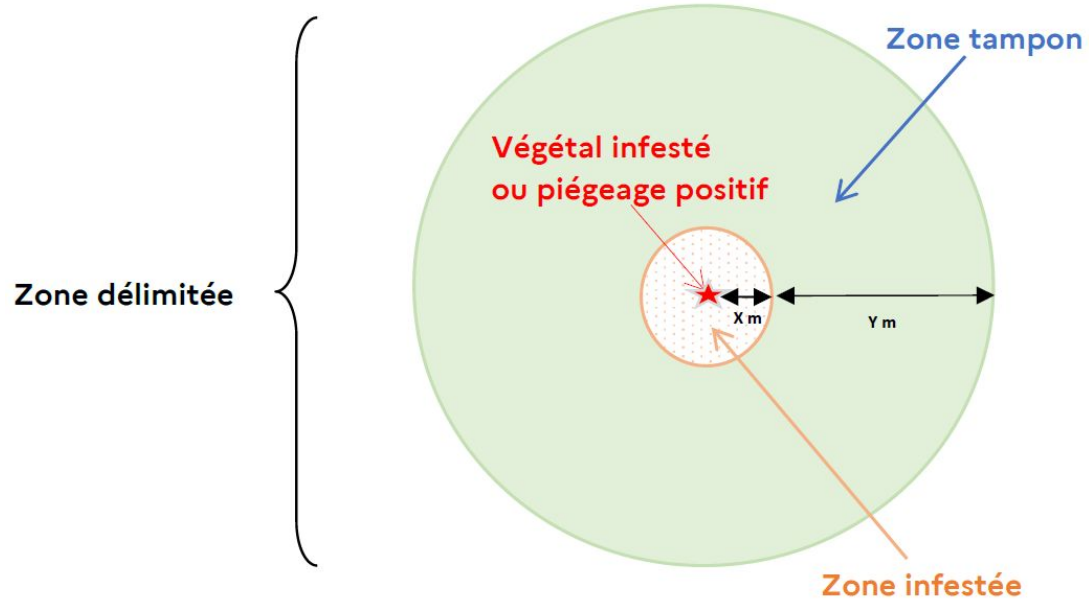


IT DGAL/SDSPV/2025-272

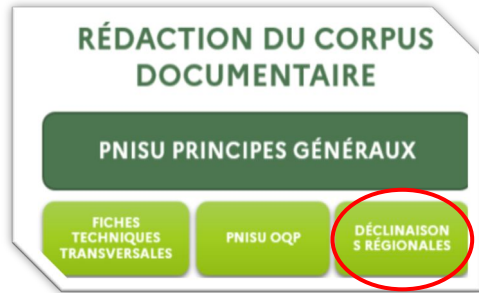
Schéma décisionnel : Que faire en cas de confirmation de détection d'un OQP ?



Définition d'une zone délimitée



Organisation de la préparation au niveau régional (SRAL)



OQP à enjeux



Grand Est
OQP Xylophages
Popillia japonica
Xylella fastidiosa

Possibilité d'articulation avec le dispositif d'Organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) au regard de l'importance des moyens à mobiliser dans l'urgence

□ Déclinaison locale des PNISU

Exemples de travaux préparatoires

- Liste de contacts des acteurs concernés
- Cartographie : analyse de risque (espèces/cultures sensibles et sites à risque d'introduction, opérateurs professionnels, délimitation)
- Dispositif de recueil et traitement des signalements
- Communication : communiqués de presse, arrêté préfectoral de délimitation et mesures de lutte, documents d'information
- **Moyens à mobiliser** pour le déploiement :
 - des mesures conservatoires
 - de la surveillance pour la délimitation
 - des mesures de lutte (opérations de destruction des végétaux, traitements, restrictions de mouvements ...)

□ Sensibilisation

□ Formation

□ Mises en situation

□ Evaluation et retour d'expériences (RETEX)

Mise en situation (MES) – Exercice et Entraînement

Pourquoi faire des mises en situation

- Répondre aux obligations réglementaires ([article 26 du Règlement \(UE\) 2016/2031](#)).
- Rendre le dispositif PNISU opérationnel.
- Renforcer le niveau d'appropriation des acteurs.
- Tester l'état de préparation à la mise en œuvre des PNISU en région.
- Initier un cycle d'alternance Exercice / Entraînement.

Article 26 du Règlement (UE) 2016/2031 :

Les états membres procèdent à des exercices de simulation de la mise en œuvre des plans d'urgence selon une fréquence adaptée aux caractéristiques biologiques du ou des Organismes de Quarantaines Prioritaires (OQP) concernés et du risque qu'ils représentent. Ils seront effectués pour chaque OQP, dans un délai raisonnable et avec la participation des parties prenantes.

2023 - 1^{ers} exercices PISU dans le Grand Est

. Ciblage *Popillia japonica*

Risque élevé d'introduction. Multiplication des détections depuis 2021 en zone frontalière, menace d'établissement du fait du transit vers le nord de nombreux camions provenant d'Italie, de la présence de nombreuses cultures attractives (vigne, arboriculture, zones humides en bord du Rhin).

. S'entraîner à la gestion de crise en cas de détection de *P. japonica* dans un piège de surveillance

→ Exercice d'entraînement de cellule de crise en présentiel.

. Déploiement du réseau systématique de pièges en cas de détection d'un 1^{er} foyer

→ Exercice de simulation sur le terrain.

Fiche technique : Stratégie de piégeage pour la délimitation

N°6



Entraînement en salle - 31 mai 2023



Objectifs :

- Appropriation du PNISU *Popillia japonica*
- Préparer les agents du SRAL, en particulier les encadrants, à être réactifs et efficaces lors d'une alerte :
 - dresser rapidement un état des lieux de la situation du point de vue cartographique ;
 - mettre en œuvre les premières communications (interne et externe) ;
 - se projeter dans les mesures de gestion nécessaires (renforcement du piégeage, mesures de lutte à envisager...).

Scénario : lors du relevé d'un piège, un inspecteur SRAL a identifié un insecte ressemblant fort à *Popillia japonica*. Cet insecte a été envoyé dans la journée à l'ANSES, qui vient de confirmer officiellement la capture d'une femelle de Scarabée japonais. Le piège concerné est le n° 15, situé à Sélestat, A35 aire du Ht Koenigsbourg (coordonnées GPS Lambert 93 : 1027140,32 6801680,47).

Les chefs de pôle et leurs adjoints du SRAL Grand Est sont conviés à une cellule de crise à Strasbourg pour une **gestion efficace et concertée de l'urgence**. Les inspecteurs en charge des systèmes d'information sont également conviés.

Effectifs mobilisés :

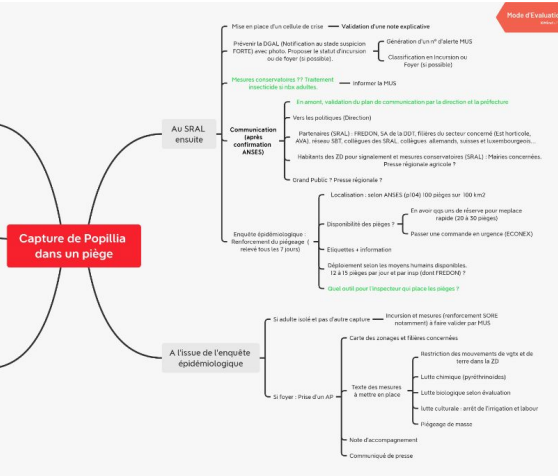
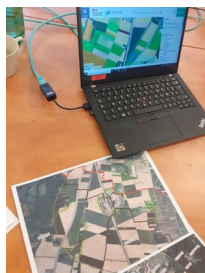
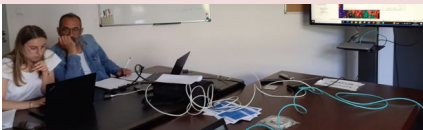
- 8 agents SRAL des 3 sites :
 - 7 participants et 1 animatrice
- 1 chargé mission SIG du SRISE en appui
- 4 observateurs

Entraînement en salle déroulement des travaux

- 1^{er} temps : analyse - appropriation cartes mentales – biologie – éléments AR
- désignation coordonnateur
- décisions : commande carto & préparation de la communication
> formation de 2 GT

- **GT1** : 4 encadrants > discussions sur nature des communications internes et externes, leur hiérarchisation, contenu (information/mobilisation des inspecteurs/ instructions pour J+1)
>répartition des tâches, rédaction des messages sur RESANA, relecture et validation des messages avant envoi. Messages envoyés sur la bal des participants avec copie aux observateurs.

- **GT2** : 1 encadrant et les 2 insp. réf.
> carte avec 2 zones et communes délivrées en fin de matinée.



- 3105_Exercice_MessageFREDON.docx
- 3105_ExerciceMessageAgentsPoleChalons.eml
- 3105_ExerciceMessageAuxAgentsPoleMetz.eml
- 3105_ExerciceMessageCPims&Adj_livraison_ZD1km&5km.eml
- 3105_ExerciceMessageCS&Aadjointe.eml
- 3105_ExerciceMessageInspecteursSOREenqueteepidemiologique.eml
- 3105_ExerciceMessageMUS.eml
- 3105_ExerciceMessagePIM51_finJ1.eml
- 3105_EXERCICEMessagePIM57_finJ1.eml
- 3105ExerciceMessageAgentsPIM67.eml
- 3105ExerciceMessageChefsBilanJ1.docx
- EXERCICE - Informations sur l'exercice PISU Popillia du 31 mai 2023.eml

De DA CUNHA LOBO Marion - DRAAF-GRAND-EST/SRAL <marion.da-cunha-lobo@agriculture.gouv.fr> ★
 Sujet: **Re: EXERCICE - Informations sur l'exercice PISU Popillia du 31 mai 2023**
 Pour MAURICE ISABELLE - DRAAF-GRAND-EST/SRAL <isabelle.maurice@agriculture.gouv.fr> ★, SCHELL Amélie - DRAAF-GRAND-EST/SRAL <amelie.schell@agriculture.gouv.fr> ★, PÉTEREMT Valérie - DRAAF-BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE/SRAL <valerie.petremet@agriculture.gouv.fr> ★, MARTIN SORAL <martin.soral@agriculture.gouv.fr> ★
 Commentaire(s):

Message à destination chefs de PIM / adjoints, copie Delphine et Benoît :

Bonjour,

Les délimitations des zones (1km et 5km de rayon) avec affichage des communes sont sur le serveur : l:\SRAL\02-PIM-SV\PISU\Exercices\2023\31mai2023EXO_carto

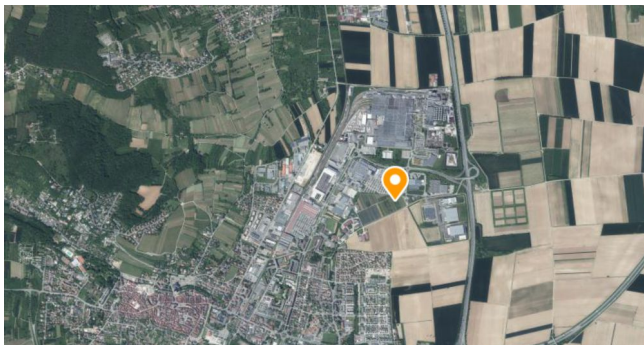
On travaille sur l'occupation des sols.

PS : 2 départements dans la zone des 5km. Zone des 1km uniquement sur le Bas Rhin.

cdlt,

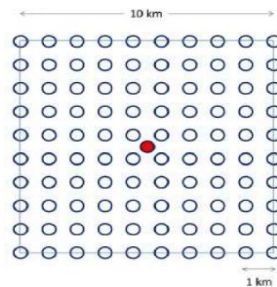
Simulation terrain le 1^{er} juin 2023 de pose d'un réseau systématique de 100 pièges

Scénario : « Le 22 mai 2023 un adulte mâle de *Popillia japonica* a été capturé dans un piège du réseau de surveillance officielle suivi par le SRAL, installé dans un verger professionnel sur la commune d'Obernai dans le Bas-Rhin (67). Les inspections visuelles des végétaux conduites suite à la détection ont permis d'identifier des symptômes de dégâts foliaires spécifiques du scarabée japonais sur deux arbres fruitiers. Ces observations permettent de déduire qu'il s'agit de la détection d'un foyer. »



Point capture adulte verger prof. à Obernai à proximité ZI et A35

L'exercice consiste à **simuler la mise en place du réseau systématique de piégeage** pour la délimitation du foyer. Ceci conformément aux prescriptions de la Fiche Technique n° 6 « Stratégie de piégeage pour la délimitation » du PNISU Popillia.



Réseau de 100 p.
sur grille de 10
km de côtés et
distants d'1 km



Exercice – Exercice – Exercice - Exercice

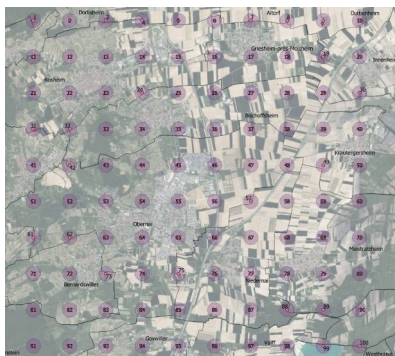
Plan d'urgence scarabée japonais ou *Popillia japonica*

DRAAF/SRAL Grand Est - 1er juin 2023

Scénario de l'exercice de simulation sur le terrain
du déploiement d'un réseau systématique
de piégeage

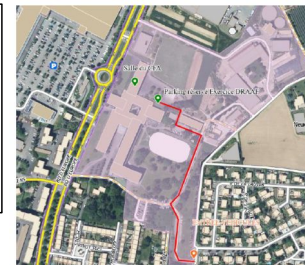
Début en salle

- Présentation exercice
- Transmission des consignes
- Remise des documents
- Vérification instal. Qfield



PC au lycée agricole d'Obernai

- 21 inspecteurs & encadrants SV et Intrants des 3 sites dont 1 agent FREDON
- 4 observateurs
- Flotte de 8 véhicules
- Information enseignants et municipalité



Annexe 3 : Critères à prendre en compte pour le choix du site de piégeage

1- Éléments d'analyse de risque :

La proximité d'une parcelle de plantes hôtes principales doit être privilégiée dans un premier temps, vigne, cultures fruitières, petits fruits, arbres ornementaux, gazons, pelouses; dans un second temps, maïs, soja. En cas d'absence, le piège peut être installé à proximité d'autres plantes hôtes. Préférer les parcelles irriguées et les zones humides (les femelles pondant préférentiellement dans des sols humides).

2- Exposition - distances par rapport aux plantes hôtes - manœuvres d'engin - distances entre pièges

- retenir une exposition ensoleillée au minimum de 10h à 15h, sous le vent dominant, à l'**extérieur de la parcelle**.
Idéalement, on doit le situer entre 3 et 7 m des plantes hôtes, à environ 90 cm de hauteur à l'aide d'une potence.

Éviter de le placer à moins de 3 m ou au contact du feuillage de l'hôte pour ne pas risquer d'attirer les scarabées sur la plante plutôt que dans le piège. Proscrire un positionnement sous la végétation (frondaison d'un arbre par exemple) pour ne pas risquer la chute de débris organiques et bloquer l'ouverture de l'entonnoir.

- ne pas placer le piège dans un endroit risquant d'entraver l'entretien de la culture et le passage ou la manœuvre d'engins agricoles.

- distancer les pièges de 200 m minimum entre eux pour limiter tout risque de confusion chez l'insecte lors de l'émission des phéromones dans l'air ambiant.

(1) (2) Documents et matériels remis à chaque équipe :

- carte d'ensemble du réseau de pièges avec leur numéro
- cartes de localisation des 10 pièges de la ligne attribuée à l'équipe
- flyers de communication sur l'exercice
- 3 annexes (A1 Fiche signalétique ; A2 Principales plantes hôtes ; A3 Critères choix site de piégeage)

Nb : la mairie d'Obernai a été informée du déroulement de cet exercice.

- 1 piège Popillia TRECE sans attractif et affiche
- 1 piquet tuteur
- Fer pour pré-trou et massette

2 participants au PC
pour coordination et
suivi de l'opération



Formation 8 équipages de 2 + observateurs
répartition des véhicules
récupération du matériel


Démonstration de la pose du piège



Flyer pour personnes rencontrées

L'État demande à tous (particuliers et professionnels) une grande vigilance et un signalement immédiat aux services concernés.

En cas de doute, contactez :
la DRAAF/SRAL / sral.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr
 au 03 69 32 51 68
ou FREDON GE / communication@fredon-grandest.fr
 au 03 88 82 18 07


PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
Julien Fournier
 Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt
 Service Régional de l'Alimentation


Jeudi 1^{er} juin 2023 région d'Oberrai
Réalisation d'un EXERCICE
 dans le cadre d'une **préparation à la lutte**
 contre le **Scarabée japonais (Popillia japonica)**

Les agents du SRAL Grand Est effectuent ce jour un **exercice d'entraînement** à la mise en place des mesures de lutte en cas de détection du scarabée japonais sur le territoire du Grand Est. Le **scarabée japonais** ou *Popillia japonica* est un organisme de quarantaine prioritaire (voir description plus loin) qui n'a pas encore été détecté sur le territoire français.

Il ne présente aucun danger pour la santé humaine.

La mise en situation de ce jour consiste au **déploiement d'un réseau d'une centaine de pièges*** sur une grille de 10 km de côtés. Ce réseau de pièges doit permettre de détecter la présence éventuelle d'autres foyers afin de déterminer le périmètre de la zone infestée ou seraient mises en place les mesures d'éradication.

La pose des pièges est répartie entre plusieurs équipes d'inspecteurs. Une fois installé et les coordonnées GPS relevées, le piège est retiré. L'équipe se déplace au point suivant.
 NB : le piège pour le scarabée japonais est normalement muni d'attractifs spécifiques, un mélange de phéromones et de composés floraux mais les attractifs ne sont pas utilisés pour l'exercice.



Scarabée japonais

PLANTES D'ANGERE

Soyez vigilants
Ne faites pas envoler les plantes pour éviter son introduction sur le territoire.

Surveillez VOS VÉGÉTAUX
Si vous reconnaissez cet insecte, envoyez une photo, en précisant le lieu de l'observation et la grande commune à votre direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

Le scarabée japonais, organisme de quarantaine prioritaire, est un insecte originaire d'Asie qui se propage en Europe par le trafic de plantes ornementales. Il est introduit en France par le commerce de plantes ornementales. Il se reproduit très vite.

Il est présent à 2000 exemplaires de plantes ornementales par an et se propage à l'échelle nationale. Il est très nuisible et se reproduit très vite.

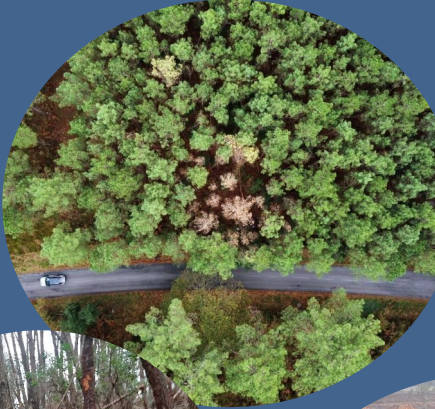
Il est présent à 2000 exemplaires de plantes ornementales par an et se propage à l'échelle nationale. Il est très nuisible et se reproduit très vite.

agriculture.gouv.fr/plantes-en-danger



- 8 équipes sur le terrain, avec smartphone et cartes papier de 10h à 12h45
- 10 pièges à installer à l'endroit le plus propice /tampon
- repas suivi collecte des données, restitution carto et débriefing
- fin de l'exercice à 15h45

NEMATODE du PIN FOYER FRANCAIS



Nématode du pin, foyers et zones contaminées en Europe

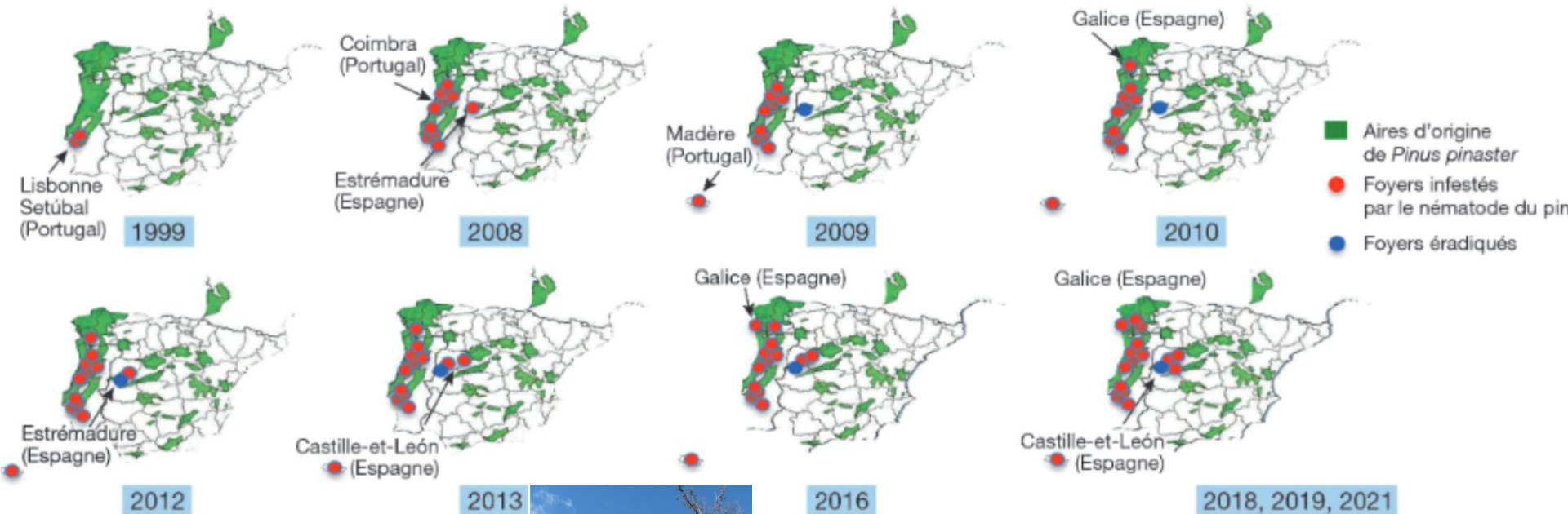
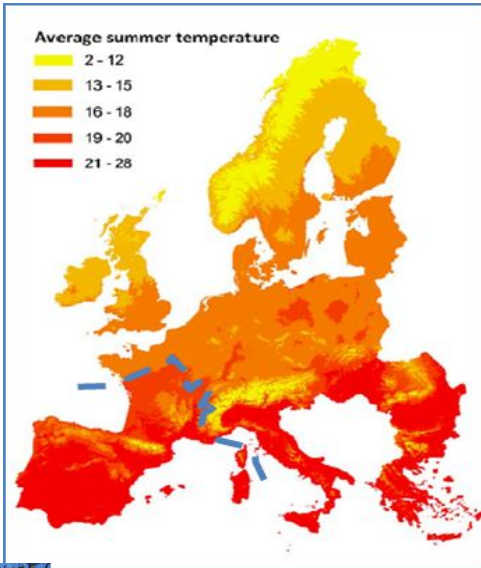


Figure 1. Arbres infestés par le nématode du pin au Portugal. Abattage de ces arbres en hiver (photos

Cycle infectieux

- Début de symptômes dans le haut du houppier (*Monochamus* se nourrit des pousses de 1 à 3 ans)
 - Jusqu'à plusieurs **milliers de nématode** dans *Monochamus* sp (reproduction rapide)
 - Colonisation des **vaisseaux du bois** (xylème) du houppier
 - Se nourrissent de cellules vivantes du Pin, **migrent dans les branches** et le tronc (1 m / j.)
 - Cette prolifération entraîne des **cavitations** multiples (bulles), des **embolies** qui bloquent le transport de l'eau
 - Jaunissement, rougissement aiguilles, flétrissement du houppier
 - **Mortalité** de l'hôte possible en 1 à 2 mois
-
- Certains **arbres infectés** restent **asymptomatiques** : faible charge de nématode, températures fraîches qui ralentissent son développement, mécanisme de résistance
 - Les asymptomatiques : rôle dans la dissémination car sont **réservoirs d'inoculum**



Stade ultime



Pin maritime au Portugal

Climat adéquat
(Tmoy été > 20°C)

Rapport Anses sept 2015
rapport final du projet Européen
REPHRAME
www.rephrame.eu/pwn.php

Nématode du pin

Etablissement, impact,... = **OQP (Liste A2) = Obligation de surveillance** et de lutte

Décision d'exécution 2012/535/UE : mesures destinées à prévenir la propagation, dans l'Union

- Trois dispositifs mis en œuvre :
- Surveillance des **bois emballés** et commerce du bois
 - Surveillance sur **arbres hôtes**
 - Surveillance sur le **vecteur**

Figure 6: Extrapolation par triage du nombre de voies de *Monochamus* à partir du réseau de piégeage - Semaine 07-31 - OQAL 2019

Plèges à *Monochamus*

Nombre de voies

- Très faible à nul
- Faible
- Moyen
- Élevé
- Très élevé

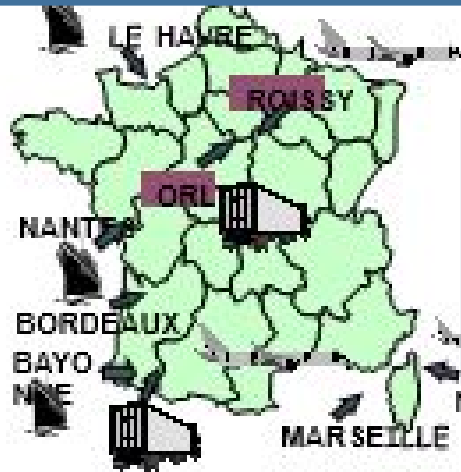
1 Prélèvement des parties postérieures des *Monochamus*

2 Broyage avec des billes d'acier et extraction de l'ADN

SRAL/ FREDON



CO/Fredon



Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières

Contrôles officiels phytosanitaires et documentaires aux points d'entrées communautaires (SIVEP) dont passeports et certificats sanitaires

Le FOYER

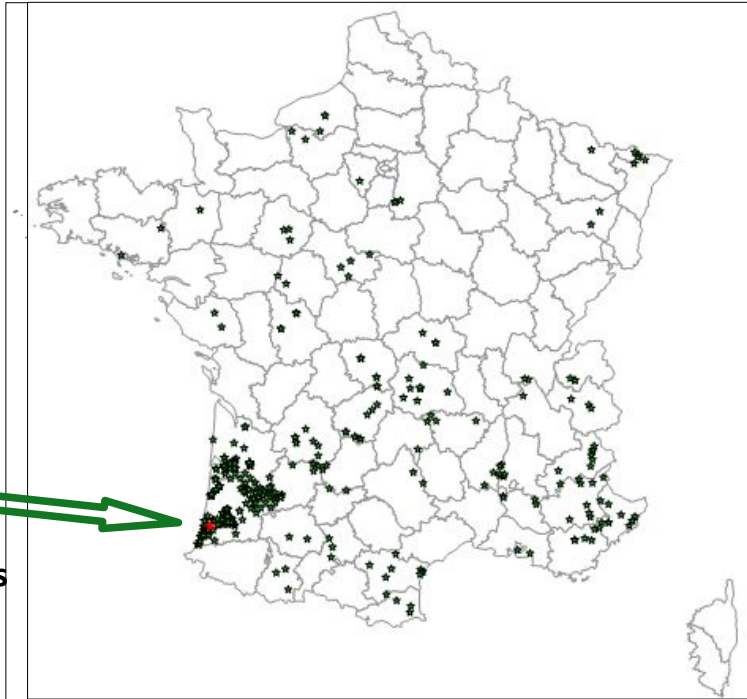
- Détection du nématode dans une parcelle forestière de pin maritime sur la commune de Seignosse : confirmé le 3/11

**Surveillance 2025
sur arbres**
(sur pied, abattus,
débardés, chablis)

**450 observations
dont 190 dans les
Landes**

**1 positif à
Seignosses**

**17 arbres considérés
contaminés**

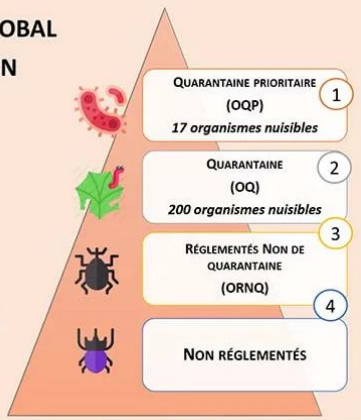


En cas de positif

Règlement (UE) 2016/2031

UN DISPOSITIF GLOBAL DE PRÉVENTION GRADUÉE

*Des moyens et une
capacité d'action
priorisés selon le
risque via une
classification des
organismes nuisibles*



DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

du 26 septembre 2012

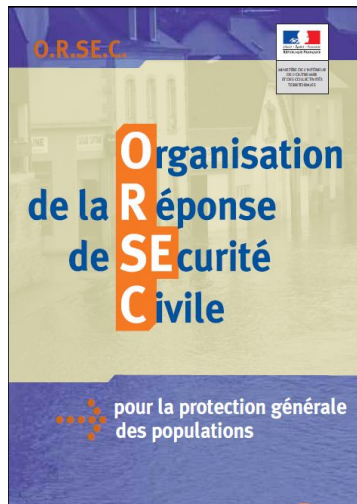
relative aux mesures d'urgence destinées à prévenir la propagation, dans l'Union, de *Bursaphelenchus xylophilus* (Steiner et Buhner) Nickle et al. (nématode du pin)

[notifiée sous le numéro C(2012) 6543]

(2012/535/UE)

Commission Implementing Decision 2012/535/EU du 26 septembre 2012 : mesures d'urgence pour prévenir la propagation dans l'Union du nématode du pin.

Le plan d'urgence



cadre national de gestion
des crises en France

inscrit dans le dispositif ORSEC

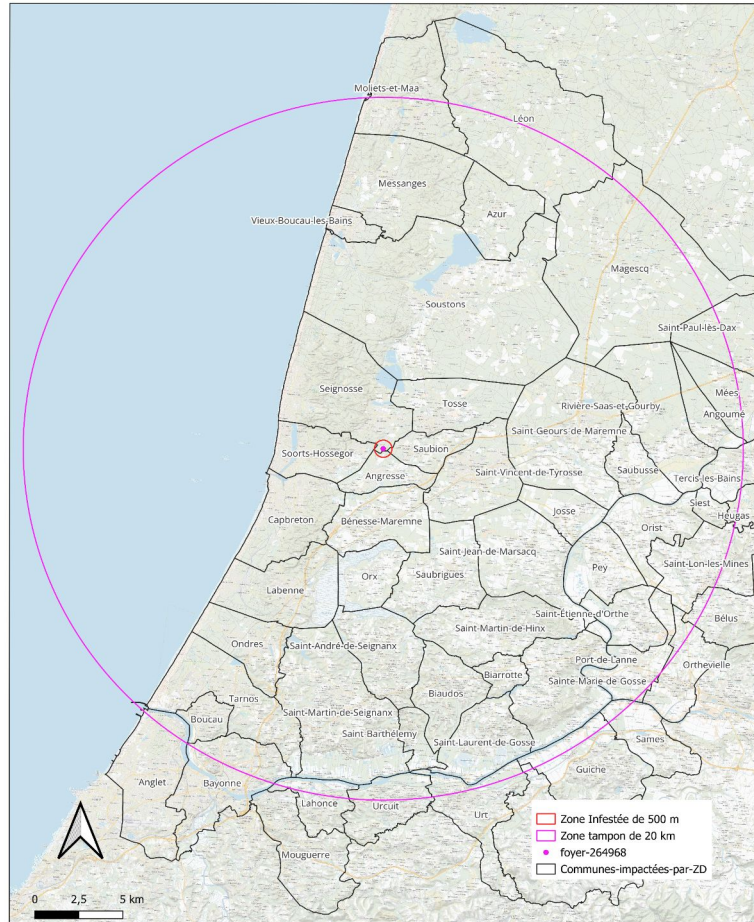
Plan d'intervention
sanitaire d'urgence
PNISU
« le plan de
lutte obligatoire »

Objectifs : Éradiquer les
foyers de nématode, retarder
son installation

déclinaison opérationnelle
du PNISU végétal DGAL

Plan alimenté par la connaissance,

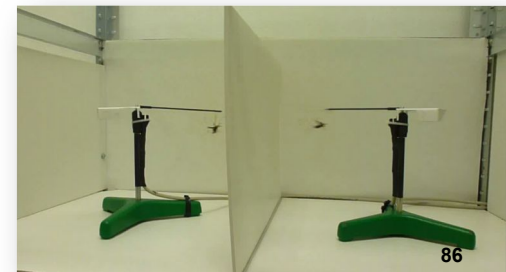
basé sur le zonage



- Foyer** : La parcelle initiale où les 17 arbres contaminés ont été détectés.
- Zone Infestée (ZI)** : Périmètre d'éradication. Toutes les espèces sensibles doivent être abattues.
- Zone Tampon (ZT)** : Périmètre de surveillance intensive et de circulation réglementée des bois.



Estimation des capacités de déplacement, distance de vol



Foyer, pour 4 ans


PREFET DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE
 Liberté
 Egalité
 Fraternité

Premier arrêté: Arrêté de lutte Conservatoire immédiat

Arrêté relatif à l'établissement d'une zone réglementée suite à la détection de *Bursaphelenchus xylophilus*, Nématode du Pin, dans le département des Landes

Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine
 Préfet de la zone de défense et de la sécurité Sud-Ouest,
 Préfet de la Gironde
 Officier de la légion d'honneur
 Officier de l'ordre national du Mérite

VU le règlement (UE) 2016/2031 du Parlement européen et du Conseil du 26 mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, et ses actes

VU le règlement délégué (UE) 2019/1702 de la Commission du 1er août 2019 et 2016/2031 du Parlement européen et du Conseil en établissant la liste des prioritaires ;

VU le règlement d'exécution (UE) 2019/2072 de la Commission du 28 novembre 2019 conditions uniformes pour la mise en œuvre du règlement (UE) 2016/2031 Conseil, en ce qui concerne les mesures de protection contre les organismes

VU la décision d'exécution 2012/535/UE de la commission du 26 sept mesures d'urgence destinées à prévenir la propagation, dans l'Unic (nématode du pin) ;

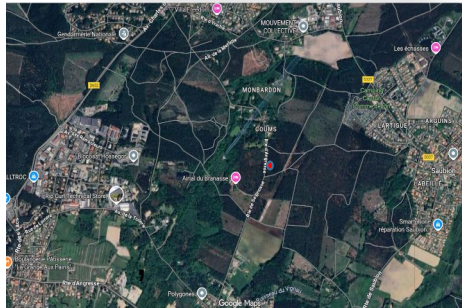
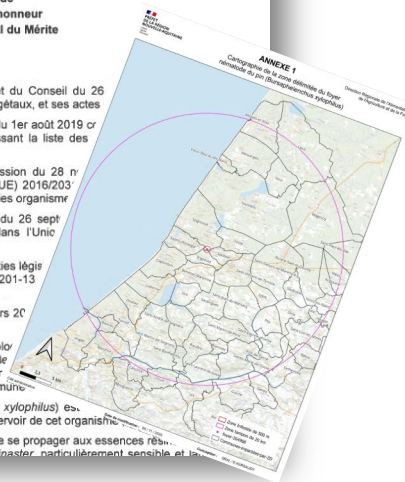
VU le livre II, titre V du code rural et de la pêche maritime, parties légères des articles L. 201-1, L. 201-2, L. 201-4, L. 201-8, L. 201-9, L. 201-13 6 à L. 251-11, L. 251-14 à L. 251-18, D. 251-2-5, R. 251-2-7 ;

VU l'instruction technique DGAL/SDQSPV/2019-209 du 4 mars 20 (PNISU) relatif à *Bursaphelenchus Xylophilus* ;

VU le rapport d'analyse N° 2511-0083 de l'Unité de Nématologie de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de 2025 confirmant la détection du nématode du pin sur un échantillon sur quinze pins maritime situés sur le territoire de la commune

CONSIDERANT que le nématode du pin (*Bursaphelenchus xylophilus*) est une quarantaine prioritaire et que le foyer détecté constitue un réservoir de cet organisme

CONSIDERANT que cet organisme nuisible est susceptible de se propager aux essences résineuses, en particulier aux pins (*Pinus*) dont le pin maritime *Pinus pinaster*, particulièrement sensible et



Deuxième arrêté: précision des mesures suite à l'état des lieux de la situation

Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt

Arrêté relatif à la lutte contre *Bursaphelenchus xylophilus*, le nématode du pin, dans les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques

Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine
 Préfet de la zone de défense et de la sécurité Sud-Ouest,
 Préfet de la Gironde
 Officier de la légion d'honneur
 Officier de l'ordre national du Mérite

VU le règlement (UE) 2016/2031 du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2016 modifié relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, modifiant les règlements du Parlement européen et du Conseil (UE) n°228/2013, (UE) n°652/2014 et (UE) n°1143/2014 et abrogeant les directives du Conseil 69/484/CEE, 74/847/CEE, 93/85/CEE, 98/57/CEE, 2000/29/CE, 2006/91/CE et 2007/33/CE;

VU le règlement (UE) 2017/825 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2017 modifié concernant les contrôles officiels et les autres activités officielles servant à assurer le respect de la législation alimentaire et de la législation relative aux aliments pour animaux ainsi que des règles relatives à la santé et au bien-être des animaux, à la santé des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques, modifiant les règlements du Parlement européen et du Conseil (CE) no 899/2001, (CE) no 396/2005, (CE) no 1069/2009, (CE) no 1107/2009, (UE) no 1161/2012, (UE) no 652/2014, (UE) 2016/429 et (UE) 2019/2031, les règlements du Conseil (CE) no 10205 et (CE) no 1099/2009 ainsi que les directives du Conseil 85/58/CE, 1999/74/CE, 2007/43/CE, 2008/119/CE et 2008/120/CE, et abrogeant les règlements du Parlement européen et du Conseil (CE) no 854/2004 et (CE) no 882/2004, les directives du Conseil 89/608/CEE, 89/602/CEE, 90/425/CEE, 91/496/CEE, 95/23/CE, 95/93/CE et 97/78/CE ainsi que la décision 92/438/CE du Conseil (règlement sur les contrôles officiels) ;

VU le règlement délégué (UE) 2019/1702 de la Commission du 1er août 2019 complétant le règlement (UE) 2016/2031 du Parlement européen et du Conseil en établissant la liste des organismes de quarantaine prioritaires ;

VU le règlement d'exécution (UE) 2019/2072 de la Commission du 28 novembre 2019 modifié établissant des conditions uniformes pour la mise en œuvre du règlement (UE) 2016/2031 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne les mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, abrogeant le règlement (CE) n° 690/2008 de la Commission et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2018/2019 de la Commission ;

VU la décision d'exécution 2012/535/UE de la Commission du 26 septembre 2012 modifiée relative aux mesures d'urgence destinées à prévenir la propagation, dans l'Union, de *Bursaphelenchus xylophilus* (nématode du pin) ;

VU le livre II titre V du code rural et de la pêche maritime, parties législatives et réglementaires et en particulier les articles L. 201-1, L. 201-2, L. 201-4, L. 201-8, L. 201-9, L. 201-13, L. 250-1 à L. 250-10, L. 251-3, L. 251-6 à L. 251-11, L. 251-14 à L. 251-18, D. 251-2 à L. 251-2-5, R. 251-2-7 ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2025 du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine établissant une zone réglementée à la suite à la détection de *Bursaphelenchus xylophilus*, nématode du pin, dans le département des Landes ;

VU le rapport d'analyse N° 2511-0083 de l'Unité de Nématologie du Laboratoire de la santé des végétaux (Laboratoire national de référence de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail du 3 novembre 2025 confirmant la détection du nématode du pin sur un échantillon

2, allée Charles-de-Gaulle
 CS 41367 - 33077 Bordeaux Cedex
 Tél : 05 56 96 80 80
 www.gironde.gouv.fr

1/11

PREFECTURE DE LA GIRONDE - 33-2025-11-15-00001 - 2025-11-15 Préf-NA AP Lutte Nématode Pin

4

arrêt de circulation : interdiction de circulation des végétaux sensibles, bois, écorces des résineux sensibles; travaux d'exploitation (coupes, éclaircies, débardages, dessouchages, taille, élagage)

Un foyer = un contexte => particuliers/forêts, entreprises (pépinières, ports, flux, origine, taille de bois...)?, période de vol?, routes (autoroute?...), activité professionnelles (reboisement, arbres de noel...), gestion du matériel (broyage, coupe, compostage...), ...

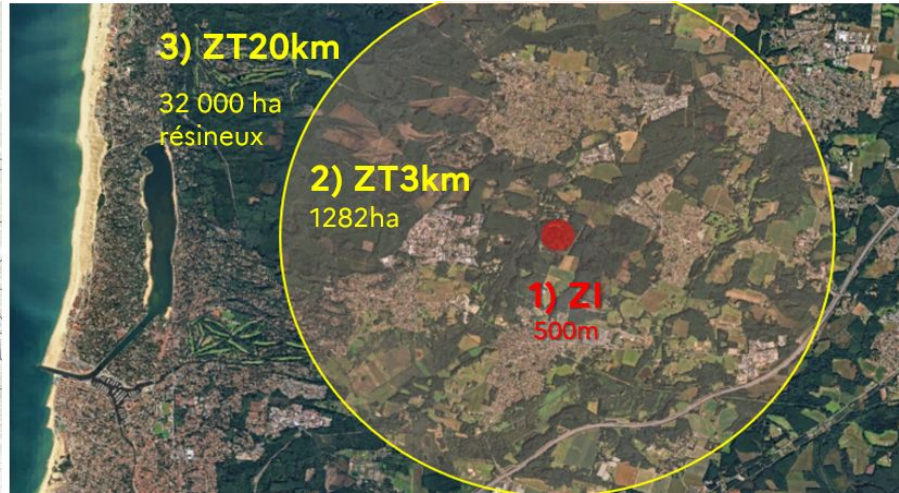
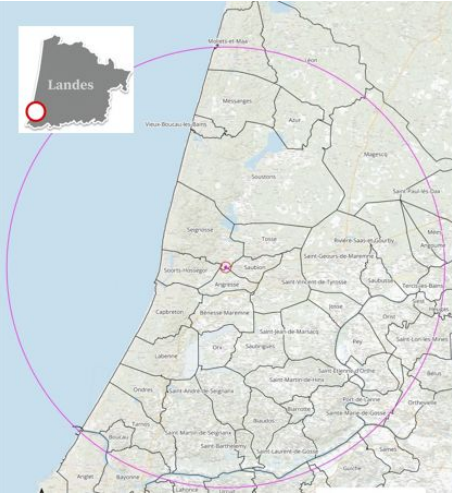
Le FOYER: stratégie de lutte

Par **PRIORISATION**

Instruction technique DGAL



17 arbres reconnus contaminés



ZI (500m) – La priorité

- **Prospections** en plein
- **Prélèvements** et analyses
- Consolidation du **zonage**
- **Coupe** et destruction de tous les arbres **contaminés**
- **Abattage** de tous les végétaux **sensibles** en forêts
- Débardage et **acheminement** des bois vers établissements désignés, transformation garantissant la mort du nématode et de son vecteur
- **Broyage** des rémanents de coupes

* Indemnisation des coûts directes sur base d'un barème forfaitaire



Mobilisation : DRAAF NA, pôle DSF, SDSPV/DGAL, BSV, MUS, ONF, CNPF, CA, services techniques des municipalités, Fredon, labo, ANSES, gestionnaires, exploitants, établissements de transformation, INRAE, IGN

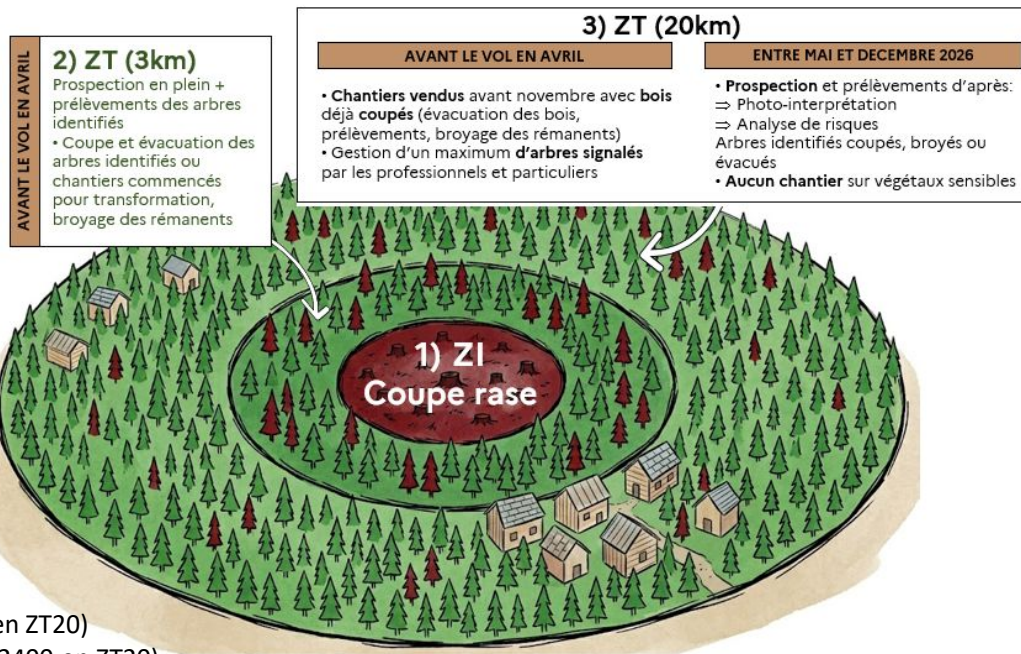
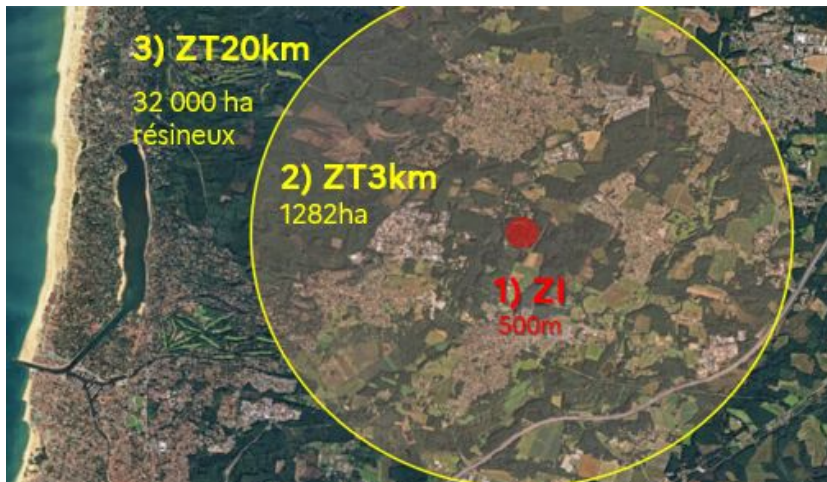


* Professionnels très impliqués

© Didier Aubert, DRAAF NA

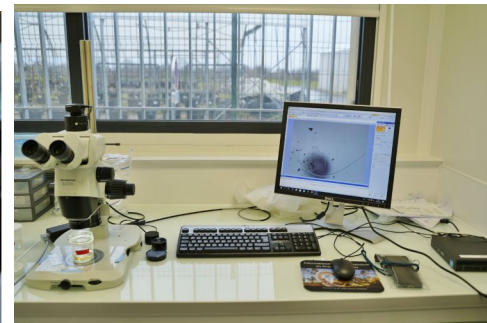
Prioriser dans l'espace et dans le temps

3 niveaux concentriques depuis la contamination



Fin mars : - près de 5000 prélèvements (≈ 570 en ZI, ≈ 3470 en ZT3, ≈ 870 en ZT20)
- près de 5000 arbres identifiés (≈ 177 en ZI, ≈ 2400 en ZT3, ≈ 2400 en ZT20)

191 arbres identifiés en ZI et 17 contaminés (copeaux et rondelles)



Travail colossal, Renfort du DSF

CO, techniciens de la CA, agents de la Fredon
Permanents du DSF pendant un mois

- Désignation, échantillonnage, pile de bois, traçabilité, chantiers
- Guide en préparation : concentrer les efforts sur les arbres à risque
- Aide aux PRISU des autres régions



PIN: surveillance/échantillonnage dans les 3 km

Près de 5000 prélèvements

1 nouveau cas le 17 mars (coupé le 18 mars) en propriété privée à 2,3km (Angresse)



PIN: nématode, en dehors du foyer

DSF partage les infos pour les forestiers



En novembre 2025, le nématode du pin a été officiellement **détecté pour la première fois en France** dans un peuplement de pins maritimes de la commune de Seignosse (40). Le risque de contribution à l'épidémie et de mortalité n'est pas le même selon les essences résineuses.

La maladie du flétrissement du pin est causée par un ver microscopique, le nématode *Bursaphelenchus xylophilus*, véhiculé d'arbre en arbre par un insecte coléoptère, *Monochamus galloprovincialis*. Le nématode est principalement transmis aux arbres-hôtes lors de repas de maturation des jeunes adultes sur des branches. La multiplication du ver dans les vaisseaux du bois provoque des cavitations qui bloquent la circulation de la sève entraînant un flétrissement voire la mortalité de l'arbre. Les arbres ainsi affaiblis deviennent favorables à la ponte et au développement de *M. galloprovincialis*, bioagresseur de faibleesse. Dans des arbres contaminés par le nématode, à l'issue de son développement larvaire, *M. galloprovincialis* est infesté par les nématodes et les jeunes adultes contribueront à la propagation.

L'avis de FANSES relatif « aux connaissances nécessaires à la gestion du risque de écorces sensibles au nématode du pin » (Saisine n° 2018-SA-0103) propose une évaluation de trois composantes du cycle biologique de la maladie pour 72 essences résineuses (Figure 1) :

1. La capacité de *Monochamus galloprovincialis* à effectuer son repas de maturation,
2. La capacité de *Bursaphelenchus xylophilus* à se multiplier dans l'arbre et à provoquer des cavitations,
3. La capacité de *M. galloprovincialis* à se développer dans un arbre contaminé de nématode.

Pour chaque essence, les trois composantes ont été catégorisées en résistant (absence de capacité), intermédiaire (capacité modérée) ou sensible (forte capacité).



Figure 1 : Schéma conceptuel pour catégoriser les essences forestières en fonction de leur niveau de sensibilité à la maladie du flétrissement due aux infections du nématode *Bursaphelenchus xylophilus* transmis par l'insecte vecteur *Monochamus galloprovincialis*. En s'appuyant de cet avis de FANSES, la présente note a pour objectif de catégoriser les essences selon le risque de contribution à la propagation de la maladie (compétence) et le risque de mortalité (vulnérabilité). Trois seuils ont été attribués pour chacun des deux risques : faible, moyen, fort.



En novembre 2025, le nématode du pin a été officiellement **détecté pour la première fois en France** dans un peuplement de pins maritimes de la commune de Seignosse (40). Cette introduction peut susciter des inquiétudes en dehors de la zone délimitée du foyer et poser des questions sur la gestion des forêts de résineux.

La surveillance officielle sur le territoire français mise en œuvre en forêt depuis l'arrivée du nématode au Portugal se poursuivra en 2026. Elle se base sur deux axes :

- repérage des résineux dépérissants ou récemment morts, en priorisant les espèces de pin. En forêt, l'identification des arbres est faite par le réseau des correspondants-observateurs du DSF et les coordonnées géographiques des sites sont transmises aux SRAL qui réalisent le prélèvement officiel de copeaux de bois dans les arbres. Les propriétaires et leurs gestionnaires sont invités à signaler les pins dépérissants ou récemment morts au correspondant-observateur de leur région.

- capture de l'insecte vecteur *Monochamus* et recherche de nématode au sein des insectes (pose de pièges entre avril et octobre prioritairement dans les peuplements de pins situés dans des zones à risque élevé d'entrée et d'établissement du nématode). Ce réseau de piégeage est constitué d'environ 200 pièges et de centaines d'analyses chaque année. Aucun insecte porteur de *B. xylophilus* n'a jamais été trouvé sur *Monochamus*.

Ces deux catégories d'échantillons sont traitées par des laboratoires agréés qui recherchent spécifiquement l'espèce de nématode pathogène *Bursaphelenchus xylophilus*.



Piégeages de *Monochamus* et prélèvements d'arbres symptomatiques, la surveillance continue (©DRAAF Nouvelle-Aquitaine)



Gestion du foyer nématode du pin à Seignosse
Une mobilisation collective au service de la protection de la forêt landaise

En novembre 2025, le nématode du pin a été officiellement **détecté pour la première fois en France** dans un peuplement de pins maritimes de la commune de Seignosse (40). Depuis, les services en charge de la protection des végétaux, le Département de la santé des forêts et les opérateurs professionnels locaux œuvrent pour l'éradication du foyer.

Coupe, évacuation et broyage de la zone la plus à risque, la zone infestée

Conformément à la réglementation européenne, un zonage du foyer a été immédiatement délimité par arrêté préfectoral : une zone de 500 m autour des arbres contaminés, dite zone infestée, et au-delà, une zone dite tampon de 20 km.

La gestion de la zone infestée, qui constituait la première priorité, a démontré la forte mobilisation de tous les acteurs dans la mise en œuvre de mesures de lutte. Selon les modalités imposées par la réglementation européenne dans un objectif d'éradication et en raison de l'incertitude sur la manifestation des symptômes, tous les arbres contaminés ont été détruits (fin 2025) mais aussi fin janvier 2026, tous les végétaux sensibles en forêt y ont été abattus. En parcs et jardins, les opérations de coupe sont en cours de finalisation. Les bois de la zone sont évacués vers des établissements désignés pour y subir une transformation garantissant la destruction du nématode et de son vecteur. Les résanants de coupes laissés sur place sont broyés pour les rendre impropres au développement de l'insecte vecteur. L'Etat prend en charge les coûts directs de cette lutte sur la base d'un **barème forfaitaire** permettant d'indemniser aux propriétaires les broyages et autres surcoûts d'exploitation.



En Zone Infestée, tous les arbres sensibles ont été abattus. Les bois sont évacués des parcelles et les résanants sont broyés. Les espèces d'arbres non sensibles ont été conservées (© DRAAF Nouvelle-Aquitaine).

Ordre du jour

1 - Regards sur la vie du réseau de surveillance sanitaire des forêts dans le Grand Est

2 - Événements marquants de l'année 2025

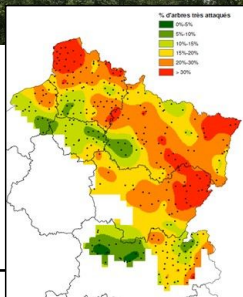
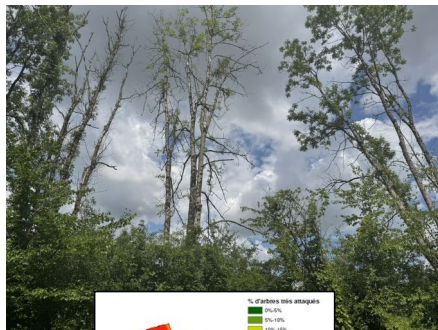
3 – Le "Plan national d'intervention sanitaire d'urgence" (PNISU) et présentation d'un cas concret (premier foyer de nématode du pin dans les Landes)

4 – Débats, orientations et perspectives 2026



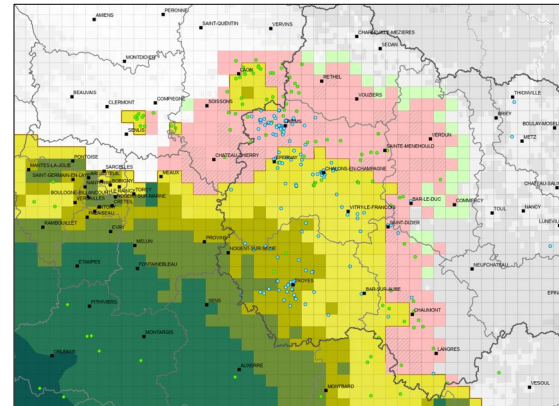
Quelques éléments de perspectives (SUIVIS et PROTOCOLES)

- Fin du programme « Retour sur l'**enquête** nationale **Chalarose de 2017** » (sujet de recherche de Pierre JUILLARD).



- **Suivi du front** de la processionnaire du pin.

- Évaluation de la présence de la **crénelée** dans les peupleraies marnaises.



Quelques éléments de perspectives (SUIVIS et PROTOCOLES)

- Poursuite du **déploiement de la SORE** (+ surveillance spécifique : rouille sur épicéa).



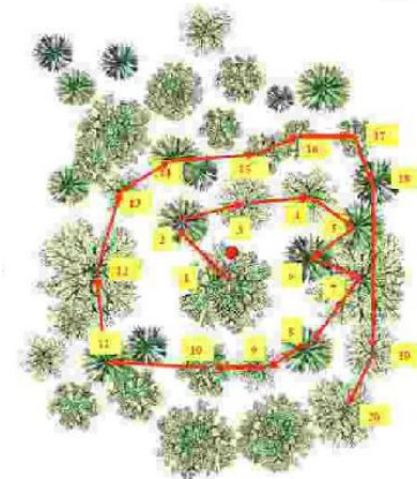
- Déploiement du protocole portant sur les plantations de **pin maritime** (suspicion d'**armillaire obscure**).

- Participation à des **travaux de recherche** (dynamique du sphaeropsis du pin ; rôle potentiel de l'amendement dans la résilience et l'adaptation des peuplements aux changements climatiques).

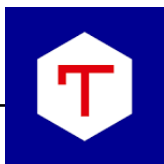


Quelques éléments de perspectives (OUTILS)

- **Géolocalisation** des arbres des placettes du réseau systématique de suivi des dommages forestiers (PEPR FORESTT, PC MONITOR).
- Déploiement de **SylvaSan**, outil de saisie mobile pour les Correspondants-Observateurs (et de Tchap).



- Diffusion des résultats de la **téledétection avec FORDEAD V2** (détection des anomalies de végétation en forêt).



Merci pour votre attention



Toute l'actualité de la santé des forêts :

Niveau national : <https://agriculture.gouv.fr/actualite-en-sante-des-forets>

Niveau Pôle Santé des forêts du Grand Est :

<https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Sante-des-forets>

Ressources iconographiques : photographies et illustrations du DSF (Équipe nationale, différents Pôles, CO et experts nationaux), sauf illustrations FiBois (diapos 8 et 54), FIE (diapo 8), AF Vallée de Villé (diapo 8), La Chaîne Météo (diapo 24), Météo France (diapo 25), FCBA (diapo 39), INRAE (diapos 49, 57 et 97), DGAL (diapos 62, 64, 66, 67, 72, 81-93, 99) et SRAL Grand Est (diapos 73-79)